



Etude de Profilage d'opportunités de la chaîne de valeur petits ruminants dans la zone d'intervention du projet

FEED THE FUTURE SENEGAL DOOLEEL MBAY

Mars 2023

Etude réalisé par Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR)

Immeuble Kër Jacques Faye,

Lot 445, Ngor, Dakar

Tél : (221) 33 869 00 79

TABLE DES MATIÈRES

Index des tableaux	5
index des figures.....	6
Index des photos.....	6
SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES.....	7
Avant-propos	8
I Introduction et contexte	9
1.1 contexte socio-economique du senegal	9
1.2 Contexte sectoriel de l'élevage au Sénégal et place des petits ruminants	11
1.2.1 Situation de l'élevage au Sénégal	11
1.2.2 Evolution du cheptel des petits ruminants AU SENEGAL.....	11
1.2.3 Situation du cheptel des petits ruminants dans les zones d'intervention du projet.....	12
2 APPROCHE METHODOLOGIQUE	
2.1 Objectif de l'étude	14
2.2 Les contraintes de l'étude.....	15
3 RESULTATS DE L'ETUDE	
3.1 Analyse de la chaine de valeur petits ruminants zones d'intervention du projet	15
3.1.1 Le maillon de la production.....	15
3.1.1.1 Les effectifs de petits ruminants.....	15
3.1.1.2 Les systèmes d'élevage (production)	22
3.1.1.3 La gestion de l'habitat.....	23
3.1.1.4 La conduite des troupeaux.....	24
3.1.1.5 La gestion de l'alimentation des animaux.....	24
3.1.1.6 La gestion de la reproduction.....	25
3.1.1.7 La gestion de la santé.....	25
3.1.1.8 L'amélioration génétique.....	26
3.1.1.9 Les produits	27
3.1.2 Le maillon de la transformation	40
3.1.2.1 État des lieux	40
3.1.2.2 Les forces, faiblesses, défis, opportunités et menaces du maillon de la transformation dans les départements de la ZOIs/VF	45
3.1.3 Le maillon de la commercialisation	48

3.1.3.1	État des lieux	48
3.1.3.2	Les forces, faiblesses, défis, opportunités et menaces du maillon de la commercialisation	54
3.1.4	Synthèse	56
4 ACTIONS PRIORITAIRES PAR ZONE D'INTERVENTION (ZOIS)		
4.1	Actions prioritaires dans la vallée du fleuve (Dagana, Podor et Matam).....	57
4.2	Actions prioritaires dans le Sud Saloum (Kaffrine, Malem Hodar et Kougheul)	59
4.3	Actions prioritaires dans le Bassin arachidier (Foundiougne, Kaolack, Nioro).....	61
5 CONCLUSION		
6 REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES		
7 ANNEXES 65		

INDEX DES TABLEAUX

<u>Tableau 1 : Évolution annuelle des effectifs du cheptel national (en milliers de têtes) de 2017 à 2021.</u>	12
<u>Tableau 2: Répartition des entretiens et des focus group dans les zones d'étude</u>	14
<u>Tableau 3 : Effectif des ruminants dans les régions de Saint Louis et Matam en 2018</u>	16
<u>Tableau 4 : Effectif des ruminants dans les régions de Saint Louis et Matam en 2019</u>	16
<u>Tableau 5 : Effectif des ruminants dans les régions de Saint Louis et Matam en 2020</u>	16
<u>Tableau 6 : Effectif des ruminants dans les régions de Saint Louis et Matam en 2021</u>	17
<u>Tableau 7 : Évolution des effectifs d'ovins dans les régions de Saint Louis et Matam de 2018 à 2021</u>	17
<u>Tableau 8 : Évolution des effectifs de caprins dans les régions de Saint Louis et Matam de 2018 à 2021</u>	17
<u>Tableau 9 : Effectif du cheptel petits ruminants dans les régions du bassin arachidier en 2017</u>	18
<u>Tableau 10 : Effectif du cheptel petits ruminants dans les régions du bassin arachidier en 2018</u>	18
<u>Tableau 11 : Effectif du cheptel petits ruminants dans les régions du bassin arachidier en 2019</u>	19
<u>Tableau 12 : Effectif du cheptel petits ruminants dans les régions du bassin arachidier en 2020</u>	20
<u>Tableau 13 : Effectif du cheptel petits ruminants dans les régions du bassin arachidier en 2021</u>	20
<u>Tableau 14 : Évolution des effectifs d'ovins dans les régions du bassin arachidier de 2018 à 2021</u>	21
<u>Tableau 15 : Évolution des effectifs de caprins dans le bassin arachidier de 2018 à 2021</u>	21
<u>Tableau 16 : statistique des abattages contrôlés en 2020 dans la vallée du fleuve</u> Erreur ! Signet non défini.	
<u>Tableau 17 : Total production de viande de petits ruminants 2019-2021 dans trois départements de la ZOIs/Vallée du Fleuve Sénégal</u>	43
<u>Tableau 18 : Production de peaux de petits ruminants 2019-2021 dans les trois départements de la ZOIs/Vallée du Fleuve Sénégal</u>	43
<u>Tableau 19 : prix moyen des petits ruminants (Ovins et Caprins) dans 4 marchés de référence 2</u>	51
<u>Tableau 20 : actions prioritaires dans la vallée du fleuve</u>	58
<u>Tableau 21 : Domaines d'actions prioritaire du projet dans le Sud Saloum</u>	60
<u>Tableau 22 : Domaines d'actions prioritaire du projet dans Bassin Arachidier</u>	61

INDEX DES FIGURES

Figure 1 : Découpage administrative des départements du Sénégal	10
Figure 2: Répartition du cheptel des petits ruminants dans les zones d'intervention du projet.....	12
Figure 3 : Répartition géographique des services vétérinaires dans la vallée du fleuve	34
Figure 4 : Répartition géographique des services vétérinaires dans le bassin arachidier	34
Figure 5 : Schéma du circuit de distribution des intrants vétérinaires (Produits et Services).....	35
Figure 6 : Schéma chaîne de valeurs petits ruminants (flux produits) vallée du fleuve	36
Figure 7 : Schéma chaîne de valeurs petits ruminants (flux produits) vallée du fleuve	Erreur ! Signet non défini.
Figure 8 : Localisation des abattoirs dans la vallée du fleuve.....	40
Figure 9 : Localisation des abattoirs dans le Sud Saloum.....	41
Figure 10 : : Cartographie des relations entre acteurs du maillon de la transformation.....	44
Figure 11 : Localisation des marchés à bétail dans la vallée du fleuve.....	49
Figure 12 : Localisation des marchés à bétail dans le Bassin Arachidier et le Sud Saloum	50

INDEX DES PHOTOS

<u>Photo 1 : Géniteur Azawaq dans un troupeau de moutons (vallée du fleuve)</u>	27
<u>Photo 2 : Troupeau de femelles croisées Touabir-Maure-Peulh-Peuh</u>	28
<u>Photo 3 : Mâle et femelle Ladoum</u>	29
<u>Photo 4 : Chèvre du Sahel</u>	30

SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES

BAD	Banque Africaine de Développement
CNMDE	Conseil National des Maisons Des Éleveurs du Sénégal
DPES	Document de Politique Économique et Sociale
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ESAM	Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages
FAO	Fonds des Nations Unies pour l'Alimentaire et l'Agriculture
LOASP	Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale
MDE	Maison des Éleveurs (<i>Galé Aynabbé</i>)
MEPA	Ministère de l'Élevage et des Productions Animales
PAQ	Programme Agricole Quinquennal
PI	Plan d'Investissement
PNDE	Plan National de Développement de l'Élevage
PNIA	Plan National d'Investissement Agricole
PSE	Plan Sénégal Emergent
SCA	Stratégie de Croissance Accélérée
SNDES	Stratégie Nationale de Développement Économique et Social
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine

AVANT-PROPOS

Compte tenu de la description des objectifs de l'étude à travers les tdrs, les consultants chargés de la mise en œuvre des activités, auront pour responsabilités de :

- Identifier et analyser les marchés porteurs de la chaîne de valeur Petits Ruminants ;
- Identifier les opportunités de marché, qui s'offrent tout au long de la Chaîne de valeur Petits Ruminants ;
- Identifier les différents maillons de la chaîne de valeur, réalisé sur la base de la matrice (couples marché/ produit), (biens et/ou services) propre à chaque maillon ;
- Décrire les maillons de la chaîne de valeurs en tenant compte de leur origine, de leur périmètre et taille, de la catégorisation des acteurs et de leur relation dans le maillon ;
- Identifier l'offre de produits et de services tout au long de la chaîne de valeur Petits Ruminants ;
- Identifier et analyser les forces, faiblesses, défis, opportunités et menaces de chaque maillon de la chaîne de valeur ;
- Analyser les pouvoirs de négociation des fournisseurs de services et des clients ;
- Identifier et analyser les sources d'avantage concurrentiel des maillons ;
- Evaluer le positionnement stratégique des réseaux de producteurs et acteurs de marché ;
- Décliner des lignes d'actions verticales qui seront des interventions directes sur des maillons spécifiques et clairement identifiées de la chaîne de valeur Petits Ruminants ;
- Produire un rapport complet qui décline l'ensemble des points cités plus haut.

La présente étude baseline et de profilage d'opportunités de la chaîne de valeur petits ruminants dans les zones d'intervention du projet Dooleel Mbay est déclinée à partir de :

- i) L'identification du contexte du PSE, du PAP2A, du Programme d'urgence pour l'emploi et l'insertion socio-économique des jeunes et du PNDE afin de garder le cadrage des activités prioritaires du projet sur la chaîne de valeur des petits ruminants en phase avec les orientations des politiques publiques nationales de même que celles des politiques sous-régionales, continentales et internationales en lien avec les systèmes alimentaires et l'élevage.
- ii) La revue de la littérature à partir de la documentation de projets/programmes du MEPA (PNDEL, PRADELAIT, PRONAM...), de IPAR sur l'impact de la COVID 19 sur les filières animales et autres documents produits par les programmes et projets de développement des filières animales au Sénégal, dans le but de rassembler les données secondaires disponibles sur le secteur de l'élevage, les systèmes d'élevage et les filières.
- iii) L'analyse des résultats de la LPDE 2017-2021, des programmes budgétaires et des programmes et projets exécutés, la mise en œuvre des réformes et mesures engagées entre 2017 et 2021, des données de la comptabilité nationale en relation avec l'élevage. Il y a aussi des informations et prévisions statistiques de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), des statistiques douanières, du Commerce, et celles relatives au financement public consenti dans le secteur pour la période 2017-2021 et le niveau de mobilisation des ressources financières en comparaison aux besoins d'investissement identifiés en 2017, l'évaluation du niveau de l'investissement privé pour la période 2017-2021, les crédits accordés durant la même période par les structures de crédit (LBA, CM, DER, FONSTAB, etc.).

I INTRODUCTION ET CONTEXTE

I.1 Contexte socio-économique du Sénégal

Le secteur de l'élevage joue un rôle socio-économique de premier plan au Sénégal comme source d'aliments, d'emplois et de richesses. Avec des effectifs de 3,7 millions de bovins, 7,7 millions d'ovins et 6,0 millions de caprins en 2020 (MEPA, 2021)¹. Au Sénégal, l'activité d'élevage est pratiquée par près d'un tiers des ménages sénégalais, soit 550 000 ménages (MEPA, 2019) auxquels elle offre de grandes opportunités en termes de revenus, d'emplois et de renforcement de leur résilience face aux différents chocs et crises. En cela, le secteur de l'élevage contribue à la couverture des besoins en protéines et autres nutriments d'origine animale, mais également aux dépenses liées notamment à la santé, l'éducation et autres besoins domestiques.

Malgré son rôle économique et social important, le secteur de l'élevage ne mobilise pas plus de 4% des ressources accordées au secteur agricole, apparaissant ainsi comme très peu favorisé par rapport aux autres contributeurs du PIB (USAID/IRG, 2011)². Pourtant, le secteur est en proie à de profonds changements et mutations nés de la décentralisation et de la régionalisation. Celles-ci, associées à la politique de désengagement de l'Etat des activités productives et marchandes et à une implication de plus en plus importante des organisations de producteurs dans le développement du secteur, ont profondément modifié la nature et la qualité des interventions en faveur du développement économique et social de l'élevage.

L'augmentation de la croissance démographique et la diminution tendancielle de la pluviométrie ont par ailleurs induit une pression de plus en plus importante sur des ressources pastorales devenues rares. Les fortes compétitions et tensions qui se développent entre les différents utilisateurs de l'espace rural pourraient évoluer en conflits et, à terme, remettre en cause la coexistence pacifique qui a toujours caractérisé les rapports sociaux en milieu rural. La demande s'est accrue avec l'urbanisation, entraînant l'émergence de systèmes d'élevage à vocation plus intensive (USAID/IRG, 2011).

Ainsi, pour l'année 2020, la consommation nationale de viande par habitant est de 18,0 kg contre une moyenne mondiale de 42,9 kg (FAO, 2019)³. Pour la viande, l'essentiel des importations est composé d'animaux sur pied provenant des pays de la sous-région (Mali, Mauritanie, Niger, Burkina) notamment lors d'évènements comme la Tabaski (MEPA, 2021)⁴. La valeur du cheptel sur pied du Sénégal est estimée à 847,48 milliards de francs CFA, dont près de 585 milliards de francs CFA concerne le seul cheptel ruminant, et 460,6 milliards de francs CFA de valeur pour le cheptel petits ruminants (ovins et caprins soit 78,7%).

En effet, malgré l'augmentation des effectifs nationaux de petits ruminants, la couverture de la demande en moutons, notamment de qualité conforme à l'attente des consommateurs, pose toujours problème, en dépit des initiatives engagées dans le sens d'améliorer la production de la filière petits ruminants

¹ LPDSE, 2022

² Rapport Final, étude chaîne de valeur petits ruminants USAID, IRG 2011

³ Estimation des Nations-Uni, rapport FAO, 2019

⁴ MEPA, CEPS, 2021

(ovins et caprins). Raison pour laquelle à l'approche de la Tabaski, pour se mettre à l'abri d'une éventuelle pénurie, le Gouvernement prend des mesures visant à assurer un bon approvisionnement du marché parmi lesquelles, la facilitation de l'importation de moutons en provenance des pays de la sous-région.

La crise sanitaire liée à la COVID -19, dont les premiers cas au Sénégal ont été identifiés en mars 2020, a mis en exergue plus que par le passé, la forte dépendance à l'extérieur du Sénégal pour satisfaire ses besoins alimentaires. La pandémie a également impacté l'économie nationale, dont le taux de croissance est passé de 6,2% (sur la période 2014-2019) à 1,5% en 2020 (MEPC, 2020), et plus particulièrement l'ensemble des filières animales (Missohou, 2020 ; Ly, 2020⁵).

Comme enjeu du secteur de l'élevage, nous notons qu'un des défis majeurs demeure la réduction de la dépendance à l'extérieur du Sénégal pour satisfaire ses besoins alimentaires accentuée par une forte demande nationale en moutons durant la Tabaski et celle liées aux multiples évènements religieux et sociaux et de la forte demande du marché des d'abattoirs. Il s'agit donc aujourd'hui pour la chaîne de valeur locale des petits ruminants, de renverser la tendance du pays à importer des petits ruminants, à travers notamment l'accélération de la modernisation des modes de conduite des troupeaux et de promouvoir l'implication des acteurs du maillon production de la chaîne de valeur petits ruminants.

L'initiative Feed the Future (FTF) du gouvernement américain, pilotée par son agence chargée du développement international (USAID), est mise en œuvre dans plusieurs pays à travers le monde. Le projet Feed The Future Sénégal Dooleel Mbay dont IPAR est membre du consortium de mise en œuvre démarré en mai 2022 a entre autres le développement des chaînes de valeur, celui des petits ruminants dans une perspective d'améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition et les opportunités économiques des ménages les plus vulnérables vivant dans le delta et la moyenne Vallée du Fleuve Sénégal (VFS), (Dagana, Podor et Matam) et le Sud Bassin arachidier.

Figure I. Découpage administratif des départements du Sénégal



Source : ANAT, 2018

⁵ Missohou; Ly; IPAR, impact des chaînes de valeurs animales lors par la pandémie de la COVID-19 2020

1.2 Contexte sectoriel de l'élevage au Sénégal et place des petits ruminants

1.2.1 Situation de l'élevage au Sénégal

Au Sénégal, 29,5% des ménages sénégalais pratiquent l'activité d'élevage, alors qu'en milieu rural un total de 47% des ménages le pratiquent soit près de la moitié des ménages (MEPA, 2021). Cet élevage offre aux ménages de grandes opportunités en termes de revenus, d'emplois et de renforcement de leur résilience face aux différents chocs et crises.

En référence aux orientations de la politique économique et sociale définies dans le Plan Sénégal Emergent (PSE), la vision de l'élevage à l'horizon 2035 est ainsi déclinée : « Un secteur de l'élevage compétitif, satisfaisant de manière durable la demande nationale en produits animaux et assurant la promotion socio-économique de ses acteurs ». Les quatre axes stratégiques suivants ont été désignés :

- **Axe 1 : Accroissement de la productivité et des productions animales ;**
- **Axe 2 : Création d'un environnement favorable au développement durable des systèmes d'élevage ;**
- **Axe 3 : Amélioration de la mise en marché des produits animaux ;**
- **Axe 4 : Renforcement du cadre institutionnel d'intervention.**

Le secteur de l'élevage et particulièrement la chaîne de valeur des petits ruminants joue un rôle essentiel et contribue à la couverture des besoins en protéines et autres nutriments d'origine animale, mais également aux dépenses liées notamment à la santé, l'éducation et autres besoins domestiques. Il sert d'appui aux systèmes mixtes agriculture-élevage (fertilisation, vente d'animaux ??stratégie d'adaptation face aux chocs pour les agropasteurs).

La tendance à la modernisation des systèmes de production a également généré de nouveaux défis en termes de conduite et d'alimentation des petits ruminants principalement dans les zones urbaines et péri-urbaines et mais également dans le Walo, le Diéri et le sud du bassin arachidier. En effet, de nouvelles exigences en matière de demande exprimée par les consommateurs de petits ruminants imposent désormais une nouvelle structuration des flux de commercialisation de l'offre de petits ruminants autour des marchés nationaux et transfrontaliers. La préservation du statut zoo-sanitaire du pays face aux maladies émergentes comme la fièvre de la vallée du Rift et de la fièvre Aphteuses entre autres est devenue une nécessité majeure face à la libre circulation des produits de l'élevage au sein des pays de l'UEMOA⁶.

1.2.2 Evolution du cheptel des petits ruminants au Sénégal

Le cheptel national du Sénégal en 2021 a été évalué à 109 212 632 têtes dont 88 210 340 volailles représentées par 29 185 146 têtes de volaille familiale et 59 025 194 têtes de volaille industrielle. Le cheptel hors volaille est estimé quant à lui à 21 185 146 têtes composées de 3 711 608 bovins, 8 149 644 ovins, 7 003 493 caprins, 471 656 porcins, 612 525 équins, 468 125 asins et 5 852 camelins (CEP/MEPA, 2022) (Tableau I). Le cheptel ovin est passé de 5 715 600 en 2017 à 8 149 644 têtes en

⁶ Plan d'Actions Prioritaires Ajusté et Accélééré (PAP2A) 2019-2023 pour la relance de l'économie.

2021, soit un taux de croissance de 29,87 %. Sur la même période, le cheptel caprin quant à lui est passé de 4 886 630 à 7 003 493 têtes soit un taux de croissance de 30,22% (CEP/MEPA, 2022).

Tableau 1. Évolution annuelle des effectifs du cheptel national (en milliers de têtes) de 2017 à 2021

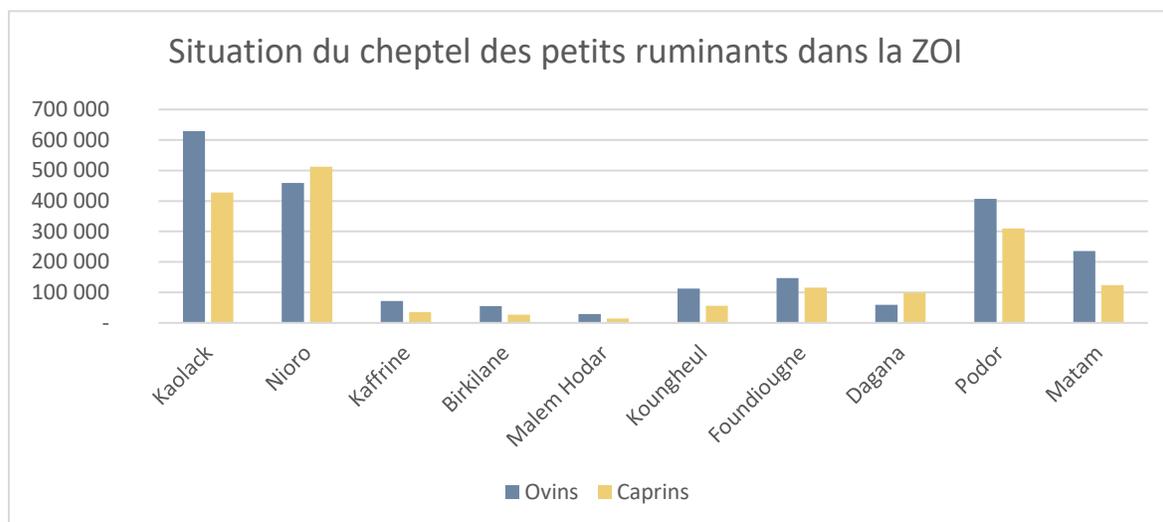
Années	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Equins	Asins	Camelins	Volaille familiale	Volaille commerciale
2017	3 345 540	5 715 600	4 886 630	364 325	529 360	452 787	4 770	23 254 880	44 617 206
2018	3 345 54	5 715 600	4 886 630	364 325	529 360	452 787	4 770	23 254 880	53 115 729
2019	3 605 558	7 275 100	6 013 272	443 719	572 575	450 718	5 034	27 883 155	51 364 538
2020	3 658 199	7 699 966	6 489 523	457 475	578 873	455 225	5 079	28 859 066	56 214 470
2021	3 711 608	8 149 644	7 003 493	471 656	612 525	468 125	585 241	29 185 146	59 025 194

Source : CEP/MEPA, 2022

1.2.3 Situation du cheptel des petits ruminants dans les zones d'intervention du projet

Dix (10) départements situés dans la zone d'intervention du projet Doleel Mbay concentrent 29% de la population des ovins et 27% de celle des caprins en 2021 par rapport au cheptel national d'après les statistiques du MEPA. Cependant, les départements du Sud Saloum concentrent à eux seuls 19,5% de la population d'ovins et 18,3% des caprins contre respectivement 9,1% des ovins et 8,2% des caprins dans les trois (3) départements de la vallée du fleuve. Cette situation s'explique par le fait que le Sud Saloum reste une zone agro-écologique important pour l'élevage des petits ruminants au Sénégal car elle détient près du tiers du cheptel national des petits ruminants. De plus, cette zone joue un rôle important dans la réception des troupeaux d'élevage extensif en provenance des régions nord.

Figure 2. Répartition du cheptel des petits ruminants dans la zone d'intervention du projet



Source : CEP/MEPA, 2022

Malgré l'existence d'une grande diversité biologique dans les régions de la vallée du fleuve (Dagana, Podor, Matam) L'élevage de type extensif et transhumant bien qu'étant la première activité de ces localités, est confronté à des difficultés d'accès aux ressources comme la terre et l'eau. En fait, le développement de l'agriculture irriguée suite à la construction des barrages de Diama et Manantali a entraîné une diminution constante de l'espace pastoral⁷.

La conception des périmètres hydro-agricoles n'a pas non plus respecté les couloirs d'accès à l'eau. Aujourd'hui, malgré l'apport essentiel que constituent les sous-produits agricoles (paille de riz) dans l'alimentation du bétail, l'intégration de l'élevage dans le système de production reste à parfaire. Il n'existe presque plus de pâturage naturel en zone Walo. L'accès aux ouvertures autant sur le fleuve Sénégal que sur le Lac de Guiers est devenu très difficile, ce qui entraîne souvent des conflits. Dans la commune de Ronkh, le Conseil rural avait chargé une commission de travailler sur les pistes de bétail, celle-ci avait dégagé des couloirs d'une largeur de 100 mètres. Mais ils ont été, pour l'essentiel, obstrués par les périmètres agricoles.

Cependant, l'élevage semi-extensif et surtout l'élevage urbain enregistrent un développement de plus en plus croissant malgré les contraintes liées à l'habitat et au vol du bétail qui peuvent constituer un frein à leur essor dans les zones d'intervention du projet.

2 APPROCHE METHODOLOGIQUE

La méthodologie utilisée découle fondamentalement des objectifs spécifiques de l'étude. La démarche du consultant a été plus orientée par une approche qualitative combinant les entretiens individuels avec les personnes ressources, par le biais d'un guide d'entretien et par des entretiens participatifs à travers l'organisation de focus groupe. Pour systématiser l'analyse des principaux thèmes de réflexion (aspect politique et réglementaire, financement, forces, faiblesses, opportunités et menaces), l'analyse SWOT a été utilisée. Pour ce faire, la mission a insisté sur la cartographie de l'élevage des petits ruminants dans des départements des zones d'intervention du projet (Dagana, Podor et Matam) au nord et (Foundiougne, Kaolack, Niore, Kaffrine, Birkilane, Malem Hodar et Kounghoul) au Centre et sud du Saloum.

L'approche qualitative s'est appuyée sur l'organisation de focus groupes et d'entretiens individuel semi-structurés auprès des acteurs de la chaîne de valeur et des personnes, qui nous a permis de diversifier les sources de collecte des données Les entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès des principaux acteurs de la chaîne de valeur des petits ruminants au niveau local (agents techniques d'élevage, responsables de services d'appui publics et privés, présidents associations d'éleveurs, etc.). Concernant les focus groupes, les participants ont été sélectionnés sur la base des différents thèmes retenus pour les discussions. Il s'agit notamment de quelques éleveurs, des membres d'association d'éleveurs, des commerçants de bétails, des responsables d'ONG et intervenant dans la filière, et de toutes personnes ressources ou d'organisations d'appui techniques et/ou financier.

⁷ **Rapport étude PRAPS 2020** : Cartographie des corridors de transhumance, axes de commercialisation et infrastructures pastorales.

La mission a procédé à la détermination des véritables contraintes auxquelles fait face la chaîne de valeur des petits ruminants ainsi que sur les relations d'échanges entre les acteurs de la filière. Le consultant a procédé à une compilation des données disponibles lors de la phase de documentation et après les enquêtes de terrain.

Tableau 2. Répartition des entretiens et des focus group dans les zones d'étude

Zones d'étude	Nombre d'entretiens	Nombre de Focus group
Saint-Louis	01	
Dagana	01	01
Podor	05	04
Matam	03	01
Fatick	01	-
Foundiougne	03	02
Kaolack	02	01
Nioro	02	-
Kaffrine	01	01
Birkilane	02	01
Malem Hodar	01	01
Koungheul	02	01
Total	24	13

Source : Enquête pôle élevage IPAR ; mars 2023

2.1 Objectif de l'étude

L'étude vise à faire une cartographie complète de la chaîne de valeur de l'élevage des petits ruminants (moderne et traditionnel) dans les zones d'intervention du projet Dooleel Mbay. Elle devra servir de base pour l'élaboration d'un Plan d'Actions Stratégique (PAS) pour la période de mise en œuvre du projet faisant focus sur une matrice d'actions réalistes, pour promouvoir le développement de la chaîne de valeur des petits ruminants et renforcer la résilience des femmes et des jeunes, orienter vers l'atteinte des résultats attendus du projet.

L'étude vise à définir les caractéristiques des marchés (offre/demande) et d'indiquer clairement comment les opportunités du marché peuvent être saisies par les femmes et les jeunes, cibles du projet pour orienter leur choix d'itinéraire technique de production par la valorisation des ressources disponibles et la maîtrise des contraintes de production par une diversification de leurs investissements ou d'autres actions sur les différents maillons de la chaîne. (Voir TDR en annexes).

Les objectifs spécifiques sont :

- Analyser l'offre de petits ruminants (ovins et caprins) au niveau de la ZOI ciblée par le projet et son évolution, les zones géographiques de destination de cette offre et le positionnement de la ZOI du projet par rapport aux ZOIs concurrentes ;
- Répertorier les caractéristiques de la demande de petits ruminants (ovins et caprins) des ZOIs dans la vallée du Fleuve et dans le sud du Saloum (stocks, flux commerciaux et circuits des effectifs

achetés, prix dans les marchés de collecte et de transit, catégories d'animaux achetés et destinations principales) ;

- Identifier les groupes d'acteurs locaux, leurs stratégies d'intervention, leurs contraintes, leurs relations et modalités d'approvisionnement, de négociation et de paiement ;
- Analyser les obstacles au développement de ce commerce dans la ZOI du projet ;
- Proposer un plan d'actions prioritaires en vue de développer ledit commerce dans la ZOI du projet.

2.2 Les contraintes de l'étude

Notre étude s'est confrontée à plusieurs contraintes lors de son exécution sur le terrain. Dans un premier temps, l'objet de l'étude contenu dans les TDRs spécifiés s'est avéré très vaste par rapport à la durée qui impartit, à savoir 30 jours calendaires. Ainsi, pour la réalisation de l'étude, il nous a valu un peu plus de 45 jours pour la collecte, l'analyse et le traitement des données collectées sur le terrain. Dans le cadre de notre étude, l'accent a été mis sur la recherche bibliographique et l'organisation de séances de focus group et/ou la tenue d'entretiens individuel avec des personnes ressources dans les grandes localités situées dans les zones d'intervention du projet.

Notre approche méthodologique, s'est révélée un peu limite, car beaucoup d'acteurs de la chaîne de valeur petits ruminants, intervenant au niveau central, devraient entrer dans notre ciblage pour nous permettre de collecter plus de données et d'avoir plus d'informations pour mieux cerner toute la dynamique structurelle et organisationnelle des différents maillons de la chaîne de valeur. Ainsi, nous pourrions décrire et réaliser la base de la matrice des couples (marché/produit), (biens et/ou services) de chaque maillon de la filière.

De plus, la plupart des rapports collectés à partir des services départementaux et/ou régionaux d'élevage et des productions animales localisés dans les zones d'intervention du projet, ne font pas état de la dynamique d'évolution des prix des produits des petits ruminants au niveau des marchés hebdomadaires. Dans le traitement des données reçues des services d'élevage, les seules informations disponibles font référence à la situation zoo-sanitaire, de la quantité et de la qualité des viandes contrôlées lors des inspections dans les abattoirs et les quantités des cuirs et peaux collectées.

3 RESULTATS DE L'ETUDE

3.1 Analyse de la chaîne de valeur petits ruminants dans des zones d'intervention du projet

3.1.1 Le maillon de la production

3.1.1.1 Les effectifs de petits ruminants

- **Les effectifs de petits ruminants dans la zone de la vallée du fleuve**

Les effectifs des petits ruminants dans les différents départements de la zone d'implantation du projet (Dagana, Podor et Matam) sont tirés des statistiques publiées annuellement par la Cellule des Études, de la Planification et du Suivi-Évaluation (CEPSE) du MEPA). Leur évolution dans les cinq dernières années sont analysées.

Tableau 3. Effectif des petits ruminants dans les régions de Saint Louis et Matam en 2018

Régions	Départements	Ovins	Caprins
Saint Louis	Saint Louis	15 811	30 862
	Dagana	54 782	92 339
	Podor	376 484	289 163
	Total	447 076	412 364
Matam	Matam	218 628	116 260
	Kanel	210 267	77 094
	Ranéroou	225 404	111 922
	Total	654 298	305 276

(Source : CEPSE, 2018)

Tableau 4. Effectif des petits ruminants dans les régions de Saint Louis et Matam en 2019

Régions	Départements	Ovins	Caprins
Saint Louis	Saint Louis	16 364	31 757
	Dagana	56 699	95 017
	Podor	389 661	297 550
	Total	462 724	424 324
Matam	Matam	226 280	119 632
	Kanel	217 626	79 330
	Ranéroou	233 293	115 168
	Total	677 199	314 130

(Source : CEPSE, 2019)

Tableau 5. Effectif des petits ruminants dans les régions de Saint Louis et Matam en 2020

Régions	Départements	Ovins	Caprins
Saint Louis	Saint Louis	17 069	33 068
	Dagana	59 141	98 937
	Podor	406 445	309 826
	Total	482 656	441 831
Matam	Matam	236 027	124 568
	Kanel	227 001	82 603

Régions	Départements	Ovins	Caprins
	Ranérou	243 342	119 920
	Total	706 369	327 090

(Source : CEPSE, 2020)

Tableau 6. Effectif des petits ruminants dans les régions de Saint Louis et Matam en 2021

Régions	Départements	Ovins	Caprins
Saint Louis	Saint Louis	18 331	36 987
	Dagana	63 515	110 664
	Podor	436 502	346 548
	Total	518 348	494 199
Matam	Matam	253 481	139 332
	Kanel	243 787	92 393
	Ranérou	261 337	134 133
	Total	758 606	365 859

(Source : CEPSE, 2021)

Tableau 7. Évolution des effectifs d'ovins dans les régions de Saint Louis et Matam de 2018 à 2021

Régions	Départements	2018	2019	2020	2021
Saint Louis	Saint Louis	15 811	16 364	17 069	18 331
	Dagana	54 782	56 699	59 141	63 515
	Podor	376 484	389 661	406 445	436 502
	Total	447 076	462 724	482 656	518 348
Matam	Matam	218 628	226 280	236 027	253 481
	Kanel	210 267	217 626	227 001	243 787
	Ranérou	225 404	233 293	243 342	261 337
	Total	654 298	677 199	706 369	758 606

(Source : CEPSE, 2021)

Tableau 8. Évolution des effectifs de caprins dans les régions de Saint Louis et Matam de 2018 à 2021

Régions	Départements	2018	2019	2020	2021
Saint Louis	Saint Louis	30 862	31 757	33 068	36 987
	Dagana	92 339	95 017	98 937	110 664
	Podor	289 163	297 550	309 826	346 548
	Total	412 364	424 324	441 831	494 199
Matam	Matam	116 260	119 632	124 568	139 332
	Kanel	77 094	79 330	82 603	92 393
	Ranérou	111 922	115 168	119 920	134 133
	Total	305 276	314 130	327 090	365 859

(Source : CEPSE, 2021)

➤ **Les effectifs de petits ruminants dans le bassin arachidier**

Les effectifs des petits ruminants dans les différents départements de la zone du bassin arachidier sont publiés par la Cellule des Études, de la Planification et du Suivi-Évaluation (CEPSE) du MEPA.

Tableau 9. Effectif du cheptel petits ruminants dans les régions du bassin arachidier en 2017

Régions	Départements	Ovins	Caprins
Fatick	Fatick	151 391	165 260
	Foundiougne	132 286	105 155
	Gossas	181 742	120 753
	Sous Total	465 418	391 168
Kaolack	Kaolack	564 330	388 374
	Guinguinéo	17 231	3 650
	Nioro	411 730	464 705
	Sous Total	993 290	856 728
Kaffrine	Kaffrine	64 329	32 281
	Birkelane	49 093	24 693
	Malem Hodar	25 756	12 888
	Koungheul	101 330	50 903
	Sous Total	240 508	120 765

(Source : CEPSE, 2021)

Tableau 10. Effectif du cheptel petits ruminants dans les régions du bassin arachidier en 2018

Régions	Départements	Ovins	Caprins
Kaolack	Kaolack	582 383	399 635
	Guinguinéo	17 782	3 756
	Nioro	424 902	478 179
	Sous Total	1 025 067	881 570
Kaffrine	Kaffrine	66 387	33 217
	Birkelane	50 664	25 409
	Malem Hodar	26 580	13 262
	Koungheul	104 572	52 379

	Sous Total	248 202	124 267
Fatick	Fatick	156 234	170 052
	Foundiougne	136 518	108 204
	Gossas	187 556	124 255
	Sous Total	480 307	402 511

(Source : CEPSE, 2021)

Tableau II. Effectif du cheptel petits ruminants dans les régions du bassin arachidier en 2019

Régions	Département	Ovins	Caprins
Kaolack	Kaolack	602 767	411 226
	Guinguénéo	18 405	3 864
	Nioro	439 773	492 048
	Total	1 060 944	907 138
Kaffrine	Kaffrine	68 711	34 181
	Birkelane	52 437	26 146
	Malem Hodar	27 510	13 647
	Koungheul	108 232	53 898
	Total	256 889	127 871
Fatick	Fatick	161 702	174 984
	Foundiougne	141 296	111 342
	Gossas	194 120	127 858
	Total	497 118	414 185

(Source : CEPSE, 2021)

Tableau 12. Effectif du cheptel petits ruminants dans les régions du bassin arachidier en 2020

Régions	Départements	Ovins	Caprins
Kaolack	Kaolack	628 731	428 192
	Guinguénéo	19 197	4 024
	Nioro	458 716	512 349
	Total	1 106 644	944 565
Kaffrine	Kaffrine	71 670	35 591
	Birkelane	54 696	27 224
	Malem Hodar	28 695	14 210
	Koungheul	112 894	56 122
	Total	267 955	133 147
Fatick	Fatick	168 667	182 204
	Foundiougne	147 382	115 936
	Gossas	202 482	133 134
	Total	518 531	431 273

(Source : CEPSE, 2021)

Tableau 13. Effectif du cheptel petits ruminants dans les régions du bassin arachidier en 2021

Régions	Départements	Ovins	Caprins
Kaolack	Kaolack	675 226	478 944
	Guinguénéo	20 617	4 500
	Nioro	492 638	573 075
	Total	1 188 481	1 056 519
Kaffrine	Kaffrine	76 971	39 810
	Birkélane	58 740	30 452
	Malem Hodar	30 817	15 894
	Koungheul	121 243	62 774
	Total	287 770	148 928
Fatick	Fatick	181 140	203 799
	Foundiougne	158 281	129 677
	Gossas	217 455	148 913
	Total	556 877	482 390

(Source : CEPSE, 2021)

Tableau 14. Évolution des effectifs d'ovins dans les régions du bassin arachidier de 2018 à 2021

Régions	Départements	2017	2018	2019	2020	2021
Kaolack	Kaolack	388 374	582 383	602 767	628 731	675 226
	Guinguénéo	3 650	17 782	18 405	19 197	20 617
	Nioro	464 705	424 902	439 773	458 716	492 638
	Total	856 728	1 025 067	1 060 944	1 106 644	1 188 481
Kaffrine	Kaffrine	32 281	66 387	68 711	71 670	76 971
	Birkélane	24 693	50 664	52 437	54 696	58 740
	Malem Hodar	12 888	26 580	27 510	28 695	30 817
	Koungheul	50 903	104 572	108 232	112 894	121 243
	Total	120 765	248 202	256 889	267 955	287 770
Fatick	Fatick	103 347	156 234	161 702	168 667	181 140
	Foundiougne	73 222	136 518	141 296	147 382	158 281
	Gossas	96 861	187 556	194 120	202 482	217 455
	Total	273 430	480 307	497 118	518 531	556 877

(Source : CEPSE, 2021)

Tableau 15. Évolution des effectifs de caprins dans les régions du bassin arachidier de 2018 à 2021

Régions	Départements	2017	2018	2019	2020	2021
Kaolack	Kaolack	564 330	399 635	411 226	428 192	478 944
	Guinguénéo	17 231	3 756	3 864	4 024	4 500
	Nioro	411 730	478 179	492 048	512 349	573 075
	Total	993 290	881 570	907 138	944 565	1 056 519
Kaffrine	Kaffrine	64 329	33 217	34 181	35 591	39 810
	Birkélane	49 093	25 409	26 146	27 224	30 452
	Malem Hodar	25 756	13 262	13 647	14 210	15 894
	Koungheul	101 330	52 379	53 898	56 122	39 810
	Total	240 508	124 267	127 871	133 147	148 928
Fatick	Fatick	165 260	170 052	174 984	182 204	203 799
	Foundiougne	105 155	108 204	111 342	115 936	129 677
	Gossas	120 753	124 255	127 858	133 134	148 913
	Total	391 168	402 511	414 185	431 273	482 390

(Source : CEPSE, 2021)

3.1.1.2 Les systèmes d'élevage (production)

Dans la zone de la vallée (départements de Dagana, de Podor et Matam) de même que dans le bassin arachidier et le Sud Saloum, l'élevage des ovins et des caprins est dominé par le système extensif et le système semi-intensif.

➤ Le système extensif, un système pastoral transhumant et/ou agropastoral

Le système d'élevage extensif pastoral est dominant dans les deux zones tant en termes d'effectifs d'animaux concernés et de nombre de ménages impliqués (**Source, MEPA, 2021**). Dans la vallée du fleuve, ce système se retrouve principalement dans la zone du Dieri pendant qu'il couvre toute la zone du bassin arachidier.

Ce système pastoral transhumant est caractérisé par une mobilité saisonnière du bétail (transhumance). Il repose sur l'exploitation des ressources et la valorisation des ressources naturelles nécessite de vastes espaces continus qu'on ne rencontre qu'en milieu rural et particulièrement dans les zones d'intervention du projet.

La pratique de la transhumance est caractérisée par un mouvement saisonnier des troupeaux entre les différentes zones de parcours. Dès la fin de l'hivernage, les troupeaux de petits ruminants se déplacent (avec les grands ruminants) vers la zone du bassin arachidier et vers le Sud du pays. Les grands troupeaux sont éclatés en petits troupeaux aux effectifs variant entre deux cents et trois cents têtes. Ce qui facilite la conduite des troupeaux aux pâturages.

Les déplacements vont parfois au-delà des frontières dans les pays voisins (Gambie). Les animaux sont en perpétuel déplacement sous la conduite d'un berger et de sa famille, à la recherche des meilleurs pâturages de la saison (présence d'eau et de fourrage). Les facteurs de production sont les parcours naturels qui constituent les seules ressources alimentaires pour les troupeaux.

C'est un système extensif, à faible utilisation d'intrants ayant très peu de lien avec l'agriculture. Les producteurs tirent la quasi-totalité de leurs ressources financières des animaux et pratiquent l'élevage comme activité principale.

➤ Le système semi-intensif

Le système d'élevage semi-intensif des petits ruminants est pratiqué essentiellement dans les zones périphériques des centres urbains pour approvisionner les populations de ces centres en produits carnés. Il a donc un caractère spéculatif. De nouveaux acteurs (commerçants, bouchers, fonctionnaires, retraités, travailleurs salariés du privés) sont les principaux promoteurs de ce système.

Le système d'élevage semi-intensif se caractérise par l'utilisation plus importante et régulière des intrants alimentaires comme les résidus de récoltes (tiges de mil, fane d'arachides, fane de niébé), la paille de brousse collectée et stockée et des pierres à lécher et des intrants vétérinaires (vaccins, médicaments antiparasitaires et des injectables de vitamines. Les investissements pour les infrastructures et équipements d'élevage restent en revanche modestes. La conduite des animaux alterne le pâturage le jour et la complémentation au piquet le soir. Les animaux sont déparasités et souvent traités en cas de maladies. Les zones péri-urbaines sont le domaine de prédilection de ce système qui profite de différents sous-produits de la ville d'une part, des sous-produits agricoles et des

pâturages des zones rurales d'autre part notamment dans le Walo dans les zones nord du Sénégal (NIALIBOULY, 2016)⁸.

Ce système est plus répandu dans le bassin arachidier et le Sud Saloum où la disponibilité des sous-produits agricoles et résidus de récolte servent de complémentation et de supplémentation des animaux. Les principales races ovines exploitées dans le système semi-extensif sont constituées en majorité par le Touabire et le Waralé (croisement entre Peul-Peul et Touabire). Il arrive parfois suivant le niveau de professionnalisme de certains acteurs, que la race Ladoum, Azawak ou le produit de leur croisement soit exploitées dans le système semi-intensif.

➤ **Le système intensif**

Le système intensif est un système d'élevage à visée commerciale, avec stabulation des animaux. Il concerne l'embouche des ovins principalement. Le niveau d'investissement est important, notamment en infrastructures d'élevage et une utilisation importante d'intrants alimentaires et vétérinaires. La conduite raisonnée de l'alimentation, une collecte et conservation des fourrages, ainsi que la présence d'un travail organisé sont les caractéristiques essentielles de ce système d'élevage. Ce système est pratiqué dans les milieux urbain et péri-urbain sur l'ensemble du territoire national du Sénégal et particulièrement dans le bassin arachidier et le Sud Saloum où la tradition d'embouche est connue depuis les années 1990 grâce aux activités du Projet de développement de l'élevage ovin au Sine-Saloum (PRODELOV) et du Projet d'Appui à l'Élevage (PAPEL) qui ont fortement contribué au développement de l'intensification et à la sélection des races ovines.

En fonction de l'intensité d'utilisation d'intrants, de main d'œuvre, du nombre d'ateliers d'embouche par an et du nombre d'animaux embouchés (essentiellement des ovins), on distingue l'embouche intensive familiale pratiquée par des agro-éleveurs durant la saison sèche en cycle de 4 à 5 mois et l'embouche intensive de type moderne pratiquée par des producteurs citadins préférentiellement autour des zones périurbaines afin de bénéficier des facilités de transport, d'accès aux intrants et d'écoulement des produits finis vers les marchés terminaux. (LY, 2021⁹).

Traditionnellement, dans les zones d'intervention du projet, les caprins ne sont exploités en mode intensif. Elles sont soumises à la divagation en saison sèche et mis au piquet aux alentours de la concession lorsque l'herbe disponible sur pâturages naturels est suffisante. La complémentation de leur alimentation est limitée¹⁰.

3.1.1.3 La gestion de l'habitat

Le système d'habitat (ou d'abris) pour les ovins et les caprins diffère selon les systèmes d'élevage dans toutes les zones.

Dans le **système extensif pastoral** : les animaux ne bénéficient d'aucun équipement pour les protéger la nuit contre les intempéries, les prédateurs et autres effets de l'environnement immédiat.

⁸ NIALIBOULY, 2016 : Répertoire des races bovines, ovines et caprines du Mali.

⁹ LY, 2021 : IPAR : Impact de la COVID-19 sur les filières de productions animales

¹⁰ GILLEROT Alice 2018 : L'élevage caprin et la filière lait de chèvre dans la région de Fatick, au Sénégal Diagnostic et perspectives d'une initiative d'émergence d'une dynamique laitière territoriale,

Les constatations sur le terrain, les discussions avec les éleveurs confirment la littérature en la matière. Les troupeaux sont parqués le soir à l'air libre ou dans des enclos sommairement fabriqués avec des branches d'arbres épineux.

Le **système semi-intensif** : l'habitat des petits ruminants est plus ou moins perfectionné. Les troupeaux sont abrités dans des enclos en dur ou avec des matériaux de construction locaux (bois issus des arbres de la zone) et très souvent avec une toiture en paille et brindilles de bois qui protègent les animaux contre les intempéries.

Le **système intensif** est caractérisé par une gestion structurée de l'habitat des animaux. Les enclos sont construits en dur si les animaux sont directement logés dans les maisons à côté de leur propriétaire. La valeur des animaux exploités les rend très exposés au vol du bétail très présent dans ce système d'élevage.

3.1.1.4 La conduite des troupeaux

La conduite des troupeaux relève du système de production. Les pratiques varient selon qu'on est élevage extensif pastoral, en système semi-intensif ou intensif.

Dans le **système extensif pastoral** les animaux sont conduits le jour et reviennent à la bergerie (enclos sommairement faits du bois et des branches d'arbres épineux). La taille des troupeaux varient selon les propriétaires. Les grands effectifs sont éclatés en petits troupeaux de deux à trois cents animaux conduits par un berger. Ces troupeaux sont constitués de brebis en reproduction et de jeunes agnelles. Un ou deux mâles généralement sélectionnés (meilleurs spécimens du troupeau ou race améliorée) sont introduits dans le troupeau pour la reproduction à raison d'un mâle pour dix (10) femelles. Les mâles jeunes comme adultes sont conduits au pâturage séparément avec un berger dédié.

Dans les **systèmes intensif et semi-intensif** les animaux sont conduits au pâturage de la même manière que dans le système pastoral. Ici par contre les troupeaux sont de taille plus réduite (entre cinquante et cent animaux). La particularité réside surtout dans l'habitat, la gestion de l'alimentation, la reproduction, et de la santé des animaux.

3.1.1.5 La gestion de l'alimentation des animaux

L'alimentation des animaux présente des particularités selon les différents systèmes d'élevage présents dans la vallée du fleuve.

Dans le **système extensif pastoral**, les animaux se nourrissent de pâturages. Les troupeaux sont conduits au pâturage qui constitue le seul apport alimentaire des petits ruminants. Le principe de la transhumance est principalement basé sur la disponibilité et la qualité des pâturages et l'eau. La disponibilité et l'accès à ce pâturage conditionne les mouvements des troupeaux. Si les ovins broutent l'herbe verte ou à défaut la paille, les caprins eux préfèrent le pâturage aérien constitué d'arbustes ligneux très riches et très appréciés par les animaux. Dès de mois d'octobre les éleveurs descendent avec les troupeaux vers le Sud du pays à la recherche de pâturages verts. Selon les saisons les déplacements sont plus ou moins longs et durables. Les troupeaux sont en général dans le bassin arachidier (région de Kaolack, Fatick et Kaffrine) et parfois même en Gambie ou dans le nord de la Casamance (région de Kolda et Sédhiou).

Dans le **semi-intensif** les animaux, le soir, au retour des pâturages reçoivent une complémentation ou une supplémentation en aliments constitués très souvent de sous-produits agricoles et d'aliments commerciaux fabriqués par les industriels de la place.

La particularité du **système intensif** est que les animaux sont en stabulation dans un enclos ou au pied. L'alimentation est entièrement apportée par l'éleveur. Elle est constituée de paille de brousse, de feuilles d'arbres ligneux, de gousses de légumineuses ou de fréquemment de sous-produits agricoles. Les maraichers de la vallée du fleuve (le WALO) avec leurs résidus de récolte sont les fournisseurs. Beaucoup d'éleveurs qui sont en même temps des agriculteurs valorisent leurs sous-produits de récolte à travers l'élevage des petits ruminants et des bovins.

3.1.1.6 La gestion de la reproduction

La reproduction des petits ruminants varie selon les différents systèmes d'élevage.

Dans le **système extensif pastoral**, les éleveurs sélectionnent les géniteurs qu'ils introduisent dans les troupeaux. Il s'agit des meilleurs spécimens mâles du troupeau. Il y a en général un ou deux géniteurs qui partent au pâturage avec les femelles et reste en liberté le soir dans les troupeaux pour les saillies. Au bout de deux ans, selon leurs déclarations de nouveaux sont introduits dans le troupeau pendant que les anciens sont engraisés et vendus ou abattus (tabaski et autres cérémonies socio-culturelles).

Une tendance récente qui prend de l'ampleur est d'introduire dans le troupeau un mâle de race améliorée (AZAWAQ pour la plupart) pour une amélioration génétique des produits et répondre surtout à la demande des consommateurs (tabaski et autres cérémonies socio-culturelles). Le choix des AZAWAQ à la place des LADOUM est justifié par la rusticité et leur capacité à s'adapter aux conditions d'élevage qui peuvent être très éprouvants pour ces derniers.

La **pratique de transhumance** qui est une règle en élevage extensif pastoral (qui permet aux troupeaux de bénéficier d'un pâturage toujours riche et très souvent vert) favorise la fertilité des femelles et leur permettent d'avoir deux agnelages par année.

Dans les **systèmes intensif et semi-intensif** on retrouve les mêmes pratiques. Les mâles reproducteurs sont issus soit du troupeau soit introduits pour une amélioration génétique. Ici les mâles maures ou Ladoum sont minutieusement sélectionnés selon les performances de production des produits (croissance pondérale, phénotype et rusticité). Certains éleveurs de Ladoum visent à conserver leur génome pendant que d'autres introduisent régulièrement du sang neuf. Les croisements entre mouton maure, Ladoum et AZAWAQ sont fréquents.

3.1.1.7 La gestion de la santé

La santé du troupeau, quel que soit le système, est assurée par les services vétérinaires publics et privés. Les services publics (services régionaux, départementaux et les postes vétérinaires situés au niveau des arrondissements) assurent les prérogatives de l'État, et les techniciens privés (docteurs vétérinaires, ingénieurs, agents techniques d'élevage et auxiliaires) sont en charge de la gestion des

pathologies notamment la prévention dans le cadre ou non des campagnes officielles de vaccination et des traitements au besoin.

L'automédication est devenue presque une règle chez la plupart des éleveurs de petits ruminants. L'acquisition et l'administration des médicaments et produits vétérinaires se font sans le contrôle des techniciens habilités. Les pathologies dominantes dans les zones d'intervention du projet sont les syndromes respiratoires de différentes étiologies et les parasitoses internes et externes. Dans la vallée du Fleuve, en plus des dominantes pathologiques citées plus haut, les maladies d'origine hydrique comme la faciologie et la schistosomose y sont particulièrement présentes et notamment dans le Walo et le Djédjiengol et peuvent constituer des facteurs limitant aux performances zootechniques des petits ruminants. Dans le système extensif, particulièrement dans le Diéri de la zone de la Vallée du Fleuve, Ndiaye Bakary et al. (2019) a déterminé un taux de mortalité de 12,7% chez les Ovins et un taux de 11,2% chez les caprins sans toutefois préciser leurs origines pathologiques¹¹.

Des campagnes de vaccinations périodiques, sont organisées par le Ministère de l'Élevage et des Productions Animales (MEPA) dans le cadre du mandat sanitaire pour le contrôle de certaines pathologies majeures comme la Peste des petits ruminants, la pasteurellose ovine et les entérotoxines. Cette activité est exécutée par des vétérinaires mandataires et les chefs de poste vétérinaires des directions régionales des services vétérinaires dans toutes les communes du Sénégal. Généralement, dans toutes les zones d'intervention du projet, les producteurs ont souvent recours aux services des vétérinaires installés en clientèle privée pour la gestion sanitaire de leur exploitation.

3.1.1.8 La gestion de l'amélioration génétique

En fonction du système d'élevage, la gestion de la reproduction des troupeaux de petits ruminants, dans les zones d'intervention du projet, par les éleveurs, obéit à certains critères selon les objectifs et les modes de production. Dans le système extensif, la gestion de l'amélioration génétique des troupeaux de race Peul-Peul chez les ovins et de race sahélienne chez les caprins, est assurée par l'introduction de géniteurs mâles de race améliorée comme Bali-Bali, Touabir. Certains éleveurs introduisent dans leur troupeau d'ovins du sang Azawaq pour améliorer le poids et le format de leurs produits.

Dans le système semi-intensif et intensif, l'amélioration génétique est une pratique courante dans toutes les zones d'intervention du projet de la Vallée du Fleuve au Sud Saloum en passant par le Bassin arachidier. Si les souches Ladoum sont défavorisées par leur manque d'adaptation au climat de la zone, les Azawak sont de plus en plus croisés aux femelles maures ou peulh-peulh. Alors que dans les troupeaux caprins, la gestion de l'amélioration de la race n'est pas prise en compte dans l'exploitation des troupeaux contrairement aux troupeaux des ovins. Aussi, dans les conditions d'élevage extensif "amélioré", les faibles performances de reproduction des femelles sont la conséquence d'une gestion peu efficiente de la reproduction.

¹¹ Ndiaye Bakary et al., 2019: Dynamique des Troupeaux de Petits Ruminants Sahéliens dans Les Exploitations Rurales au Sénégal

Dans les zones d'intervention du projet, particulièrement dans la vallée du fleuve, le Bassin arachidier et le Sud Saloum, 6 races ovines ont été rencontrées avec une prédominance de la race Peul-peul. Les animaux qualifiés de "métis" par les éleveurs car issus du croisement entre différentes races représentaient 12,09 % tandis que les races Touabire et Bali-Bali ont des fréquences respectives de 11,92 et 8,11%. Les races Waralé (issus du croisement Peul-peul x Touabire) et Ladoum ont été déclarées avec des fréquences respectives de 5,30 et 0,83%¹².

Photo 1. Géniteur Azawaq dans un troupeau de moutons (vallée du fleuve)



Source : A. GUEYE ; mars 2023

3.1.1.9 Les produits

➤ Les ovins

Les principales races ovines rencontrées dans les zones de Dagana, de Podor et de Matam sont constituées par le Peulh-Peulh, le Touabir, de leurs produits de croisement (le Waralé). Pour les ovins, les principales races dominantes, sont pour la majorité constituées par le Peul-Peul, le Maure et dans le Bassin arachidier et le Sud Saloum.

- **Le mouton Peulh-Peulh**

Il appartient au groupe des moutons du sahel occidental et on le retrouve aussi dans le centre du Sénégal. C'est un mouton convexiligne, longiligne et eumétrique à bonnes aptitudes bouchères, qui se caractérise par une taille moyenne de 65 à 75 cm et un poids de 30 à 50 kg. Les cornes sont présentes chez le mâle en spirale peu serrée et la robe, de couleur variable, est habituellement blanche, avec des

¹² Ndiaye Bakary et al., 2019: Dynamique des Troupeaux de Petits Ruminants Sahéliens dans Les Exploitations Rurales au Senegal

tâches noires ou rousses ou entièrement rousses. Le pelage est court et raide. Il est élevé pour sa viande et son rendement à l'abattage est moins de 50%.

- **Mouton maure blanc ou Touabire**

Il appartient au groupe des moutons du sahel occidental. On le retrouve principalement au nord du Sénégal dans la zone sahélienne en général au nord du 15° N. Le Touabire est hypermétrique, convexiligne et longiligne. Il se caractérise par une grande taille (75-90 cm, pour le mâle et 65-80 cm pour la femelle) et un poids de 45 – 50kg. Sa tête est forte, avec un front plat et un profil convexe accusé chez les mâles et habituellement aussi chez les femelles. L'extrémité de la face est plus fine, avec un museau étroit. Ce mouton présente de grands yeux avec procès supra- orbital saillant. La robe est habituellement blanche, mais avec des taches noires en quantité variable. Le pelage est court et raide. Les mâles ont souvent une manchette de poil plus long sous le fanon. Le Touabire est élevé pour sa viande, son lait et sa peau (Wilson, 1992).

- **Le mouton Waralé**

C'est le produit du croisement entre le mouton Touabire et le mouton Peulh-Peulh. Du fait d'un manque de contrôle de la reproduction le niveau de croisement des sujets est difficilement quantifiable. Sa hauteur au garrot varie de 0,65 à 0,85 mètre. Sa robe est nuancée entre le blanc et le roux ou le noir. Le poids moyen se situe entre 40 et 50 kg et le rendement carcasse est de 55%.

Photo 2. Troupeau de femelles croisées Touabir-Maure-Peulh-Peuh



Source : A. GUEYE ; mars 2023

- **Le mouton Ladoum**

Le Ladoum appartient au groupe des moutons maures à poils ras dont l'origine est très discutable. Sanson (1925) cité par Doutressoulle (1947) pense que le soudan est le berceau de ce qu'il appelle la

race du soudan *Ovis aries soudanica* qui serait ensuite passée du Soudan en Egypte, puis en Perse et en Asie mineure.

Photo 3. Mâle et femelle Ladoum



Source : A. GUEYE ; mars 2023

Ce mouton serait parvenu au Sénégal par Kayes au Mali, en provenance de la région mauritanienne voisine du Hodh el gharbi où la tribu Ladem l'élève. Il atteint à l'engraissement des proportions remarquables (Brisebarre et Kuchzynski, 2009). La robe dominante est la couleur pie noire et blanche. Les moutons de race Ladoum se caractérisent par une bonne ossature, un bassin large, un chanfrein bien convexe et la présence de cornes chez les femelles. Les Ladoum sont hypermétriques et longilignes avec une hauteur au garrot moyenne de $105 \pm 3,56$ cm chez le mâle et $88,8 \pm 6,11$ cm chez la femelle en considérant la classe d'âge de 19 à 24 mois. La longueur du corps est de $93,5 \pm 2,08$ cm pour le mâle et de $83,2 \pm 8,07$ cm pour la femelle. Les couleurs de robe dominantes sont la couleur blanche et la pie-noire, qui répondent plus aux critères de choix de mouton de Tabaski¹³. La faible variabilité de la robe indique que la race a été standardisée par sélection (format et robe) pour répondre au besoin du marché de la Tabaski (USAID, 2011¹⁴).

➤ **Les caprins**

La race de chèvre élevée dans la vallée du fleuve, le bassin arachidier et le Sud Saloum reste majoritairement dominée par la chèvre du Sahel. Ces caprins sont élevés essentiellement pour la

¹³ OUSSEINI Hamadou, 2011: Mémoire Master II Analyse socio-économique des élevages du mouton Ladoum dans la commune de Thiès/Sénégal.

¹⁴ USAID/PCE : Rapport sur l'étude de la chaîne de valeur ovine au Sénégal, 2011

production de viande et accessoirement pour le lait. Au Sénégal elle est présente dans tout le Nord du Sénégal, le Bassin arachidier, le Sud Saloum jusqu'au Sénégal Oriental.

La robe de la chèvre du sahel est très variable (Chamchadine, 1994), caractérisée par un pelage unicolore, composé ou conjugué : allant du blanc ou du noir uniforme (très rare) au noir et blanc tacheté, en passant par le fauve uniforme à raie dorsale ou tachetée. Les poils sont ras et fin. La robe dominante est le blanc tacheté de noir ou de roux. La crinière existe chez trois quarts des boucs, mais elle est pratiquement absente chez la chèvre

Dans les systèmes semi-intensif et intensif, des tentatives d'introduction de races caprines à lait sont notées. Il s'agit de la chèvre rousse de Maradi et quelques races exotiques introduites notamment la chèvre alpine pour le croisement avec la sahélienne à travers les activités de quelques projets et programmes pour l'amélioration de la production laitière au profit des populations vulnérables dans la région de Fatick.

Photo 4. Chèvre du Sahel



Source : A. GUEYE ; mars 2023

➤ **Les acteurs**

La production des petits ruminants dans la vallée du fleuve et le bassin arachidier est l'activité de l'éleveur. Il est à l'amont de la filière. C'est le fournisseur d'animaux sur pieds. Selon les zones de production, on peut distinguer plusieurs types.

- **Les éleveurs-pasteurs**

L'éleveur dans la vallée du Sénégal jusqu'au sud de la zone sylvopastorale, présente le type même d'éleveur pratiquant un système purement extensif caractérisé par la commercialisation du lait et la vente de bétail en cas de besoin. Il possède des troupeaux mixtes qui peuvent être de grande envergure (de centaines à des milliers têtes de petits ruminants). Il est à l'amont de la filière et reste le premier fournisseur de moutons. Il dépend d'un environnement très fragile soumis aux aléas climatiques qui conditionnent le pâturage, seule ressource alimentaire pour son bétail. Il pratique la transhumance. Il présente généralement sur le marché des animaux qu'il vend en lots parfois de taille importante appelé « COGGAL ». Il fournit aussi des sujets aux emboucheurs des zones agricoles (vallée du fleuve et bassin arachidier). Cependant, on note une évolution chez cet éleveur qui de plus en plus a tendance à devenir un emboucheur. Il sélectionne les jeunes mâles de son troupeau qu'il engraisse et vend dans les différents marchés de la zone. La période de la Tabaski constitue une aubaine pour ces éleveurs-engraisseurs. Il peut en même temps, dans le cadre de la diversification, mener des activités économiques parallèles, dans une perspective de sécurisation de l'activité pastorale.

- **Les éleveurs-agriculteurs**

Il s'agit principalement du cultivateur-éleveur du bassin arachidier. Dans la vallée du fleuve ce type d'acteurs se retrouve dans la Walo et le Djédiengol. Il pratique un système semi-intensif ou intensif. Les animaux bénéficient de la disponibilité des sous-produits et résidus de récoltes (fane d'arachide, fane de niébé et autres résidus).

L'éleveur agriculteur est celui qui pratique le mieux l'embouche paysanne (ou élevage de case) grâce à la disponibilité de résidus de récolte et de sous-produits agroindustriels. C'est aussi dans cette catégorie d'éleveurs qu'on trouve le plus de femmes qui s'adonnent à l'embouche ovine.

- **Les éleveurs-commerçants**

Les éleveurs commerçants associent l'élevage à une activité commerciale (boutique, commerce de bétail). Ils transhument sur de courtes distances et pratiquent un élevage semi-intensif ou intensif, avec recours à l'achat de quantités importantes d'aliments de bétail. C'est une forme plus évoluée par rapport au premier type d'élevage. La taille de leur troupeau est relativement importante (500 à plus de 1000 têtes de petits ruminants). Ils disposent ainsi d'un potentiel relativement important de production, de commercialisation (production primaire) et de mobilisation de ressources en cas de besoin ou lorsque les tendances du marché autorisent des gains substantiels. Ils ont la capacité de fournir de grandes quantités de moutons pour le marché de la Tabaski.

- **Les éleveurs-salariés**

Il s'agit en général de jeunes qui font office de bergers. Ils s'occupent individuellement d'une partie du troupeau (entre 200 et 500 têtes). Ils sont rémunérés soit en nature (une agnelle chaque mois par exemple) soit en numéraires. Ce sont très souvent des jeunes garçons issus de familles démunies sans héritage animalier important. Cette pratique est temporaire. Le jeune berger devient indépendant dès qu'il a la capacité de constituer son propre troupeau.

- **Les services**

Les services apportés à la filière petits ruminants dans la vallée du fleuve et le bassin arachidier sont assurés par les services vétérinaires (publics et privés), les industriels qui commercialisent les aliments pour animaux et certaines ONGs.

- **Les services vétérinaires**

Les services vétérinaires composés du public et du privé assurent les missions d'encadrement, de conseils et d'assistances au profit des acteurs de la filière des petits ruminants dans la ZOI du projet. L'offre de services vétérinaires de la composante publique est structurée autour de la vulgarisation agricole des itinéraires techniques d'élevage à travers le renforcement des capacités des producteurs, le suivi sanitaire et les missions de police vétérinaire. En revanche, l'offre de service de la composante privée est plus axée orientée vers le suivi sanitaire et médicales des troupeaux et l'offre d'intrants vétérinaires (médicaments, vaccins). Le niveau d'encadrement des producteurs est relativement faible dû principalement à un maillage insuffisant du large territoire constitué par les zones d'intervention du projet.

Les services vétérinaires privés

Il s'agit des techniciens vétérinaires privés constitués de **docteurs vétérinaires** et de **para vétérinaires** installés en clientèle privée. Ces para-vétérinaires sont représentés par les ATE (Agent Technique des Travaux d'Elevage), les ITE (Ingénieurs des Travaux d'Elevage) et les Ingénieurs de Productions Animales.

Les docteurs vétérinaires installés dans les zones d'intervention du projet, interviennent dans l'offre et la distribution des médicaments, des produits et matériels vétérinaires, des analyses de laboratoire, de la clinique, de la formation, l'appui conseil et dans l'exécution du mandat sanitaire contre, la Peste des Petits Ruminants (PPR), la fièvre de la Vallée du Rift (FVR), la Pasteurellose Ovine et Caprine. Les docteurs vétérinaires privés installés dans les régions du fleuve Sénégal, sont organisés au sein du Collectif des Vétérinaires du Nord (COVENOR). Nous retrouvons le même type d'organisation pour les vétérinaires installés dans le Saloum et le Sud Saloum autour du GIE des Vétérinaires du Centre.

En effet, avec leur très bonne connaissance et maîtrise de la zone, des acteurs et de la demande par produit et par zone géographique selon les saisons, en font d'excellents relais techniques pour le suivi des performances de production des exploitations d'élevage dans les zones d'intervention du projet.

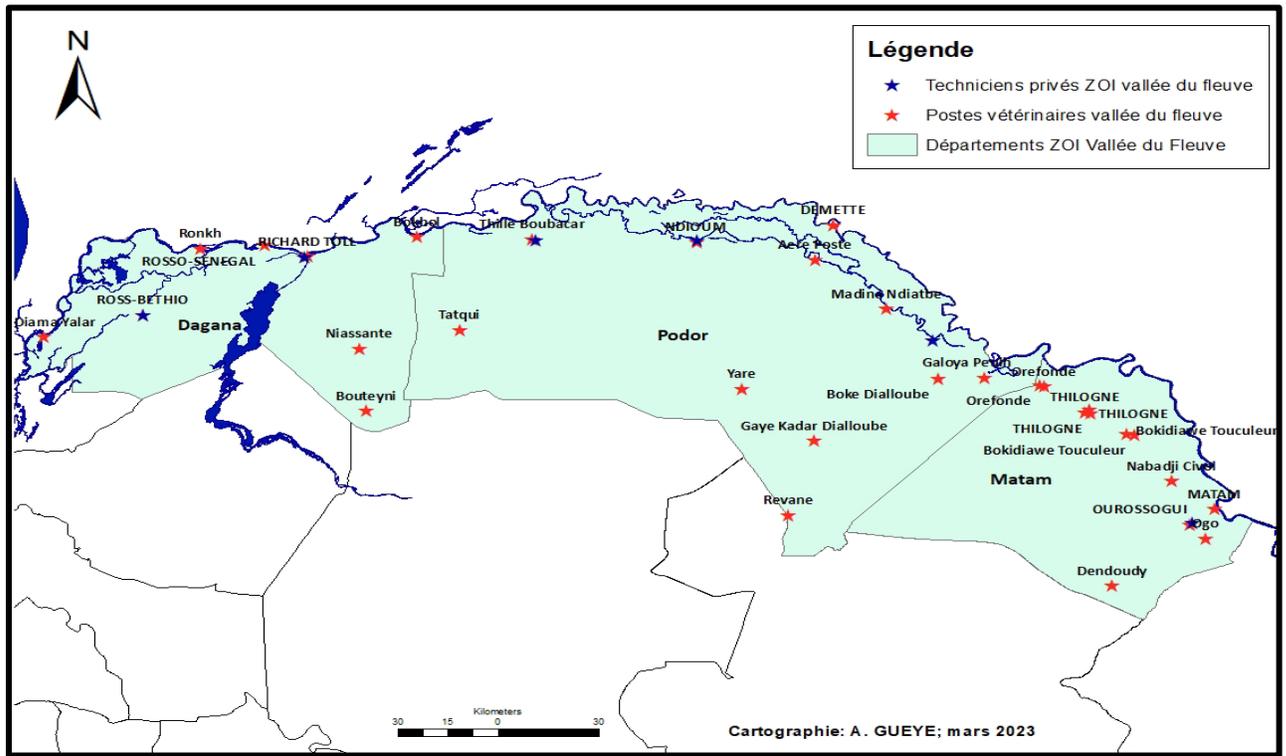
Par ailleurs les docteurs vétérinaires privés reçoivent des mandats sanitaires de l'autorité vétérinaire, le MEPA qui leur délègue certaines de ses attributions (prophylaxies obligatoires) pour assurer les services sur une zone et/ou département donné(e)s.

Les **auxiliaires d'élevage** ou **relais d'appui techniques (animateurs)**, formés par les services techniques de l'Etat, certains projets ou ONGs comme AVSF, HEIFER, CONTREPLAN et par les projets et Programmes disposant d'un volet élevage, présents dans les zones d'intervention du projet Dooleel Mbay, offrent divers services dans la santé animale (vaccination, déparasitage, marquage des petits ruminants), dans la formation des producteurs en alphabétisation, gestion et renforcement des capacités des producteurs dans le but d'améliorer l'accessibilité de certains services de santé animale aux éleveurs.

Les services vétérinaires publics

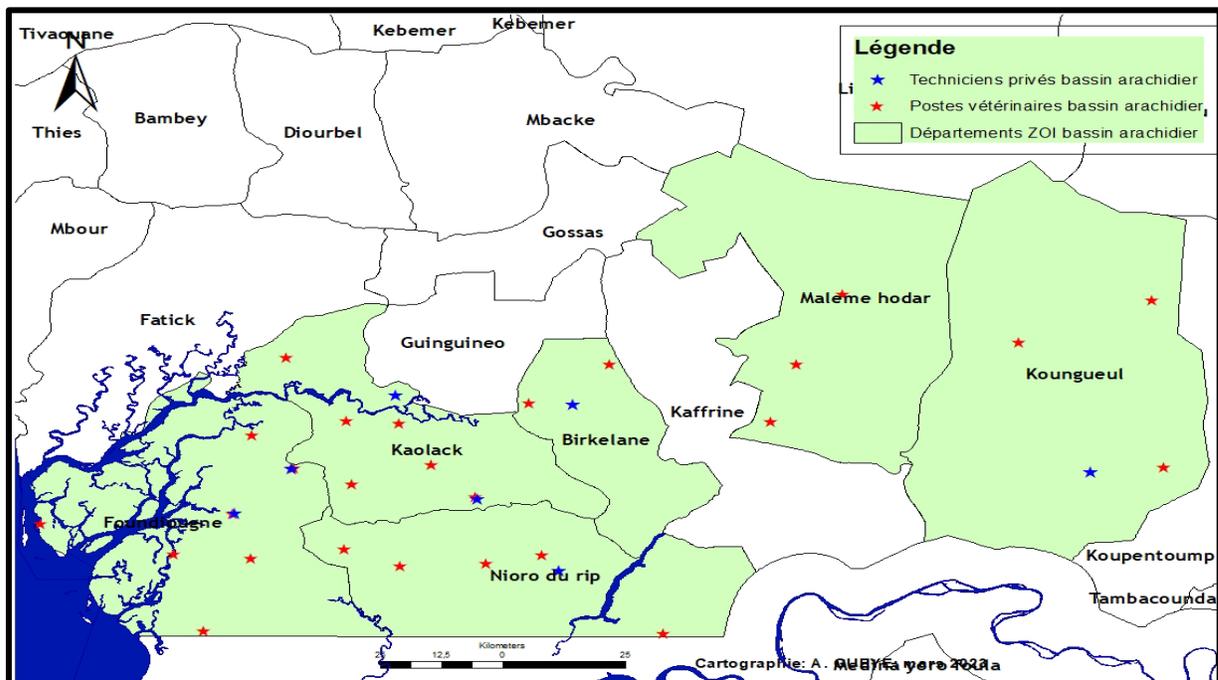
L'Etat à travers ses services déconcentrés au niveau régional, départemental et au niveau arrondissement est également bien présent dans le maillon de l'offre de services et des intrants vétérinaires. Les services vétérinaires publics assurent, dans le cadre de leur mission, le contrôle des denrées d'origine animale et des viandes foraines. Enfin, ils interviennent également présent dans le financement des promoteurs dans les projets d'embouche et d'opération Tabaski, le contrôle des activités de l'exercice de la médecine et de la distribution des intrants vétérinaires. Le service vétérinaire public mène des activités pour la résilience sociale et économique des acteurs de la chaîne de valeur des petits ruminants à travers divers projets et programme comme le PROMOFA, le PRONAM, le FONSTAB, etc.

Figure 3. Répartition géographique des services vétérinaires dans la vallée du fleuve



Source : Données MEPA ; cartographie A. GUEYE ; mars 2023

Figure 4. Répartition géographique des services vétérinaires dans le bassin arachidier



Sources : Données MEPA ; cartographie A. Guèye ; mars 2023

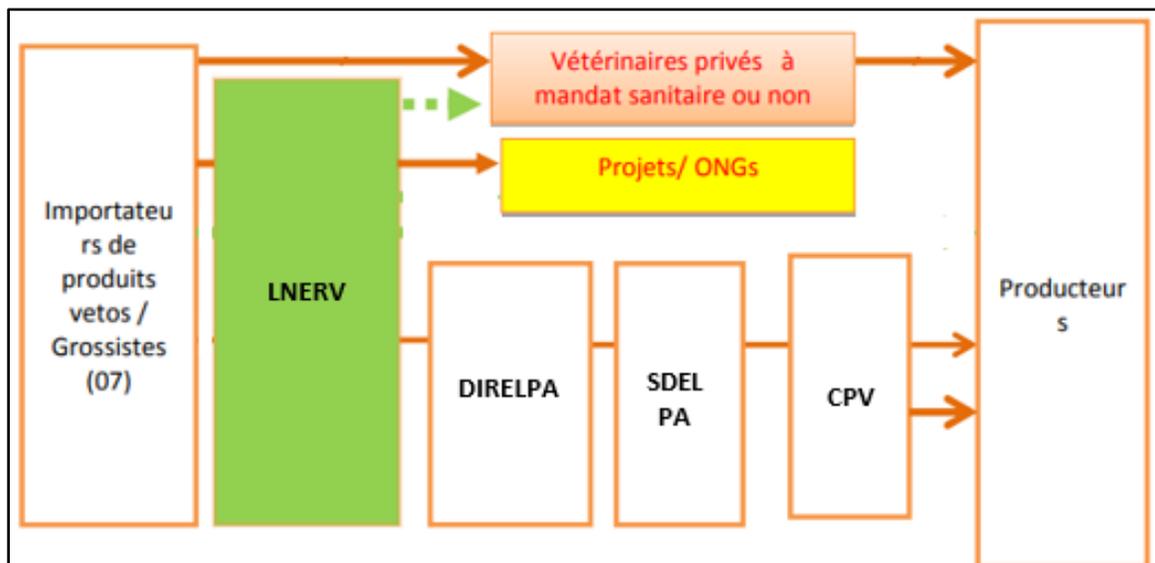
Dans la zone d'intervention du projet, près de soixante-dix techniciens vétérinaires assurent l'offre de services vétérinaires du cheptel estimé à près de 2,5 millions de têtes de petits ruminants soit un ratio estimé à 1 technicien pour 36 000 têtes en 2021.

Tableau. Répartition de l'offre de services vétérinaires par zone d'intervention en 2021

-	Poste Vétérinaire Public	Cabinet Vétérinaire Privé	Cheptel PR (2021)	Ratio nombre par Technicien
Vallée du Fleuve	24	10	2 137 007	62 853
Bassin Arachidier	18	07	2 066 580	82 663
Sud Saloum	06	02	264 663	33 083
Total	48	19	4 468 250	-

Sources : IPAR : mars 2023

Figure 5. Schéma du circuit de distribution des intrants vétérinaires (Produits et Services)



Sources : MEPA ; mars 2023

- **Les fournisseurs d'aliments de bétail**

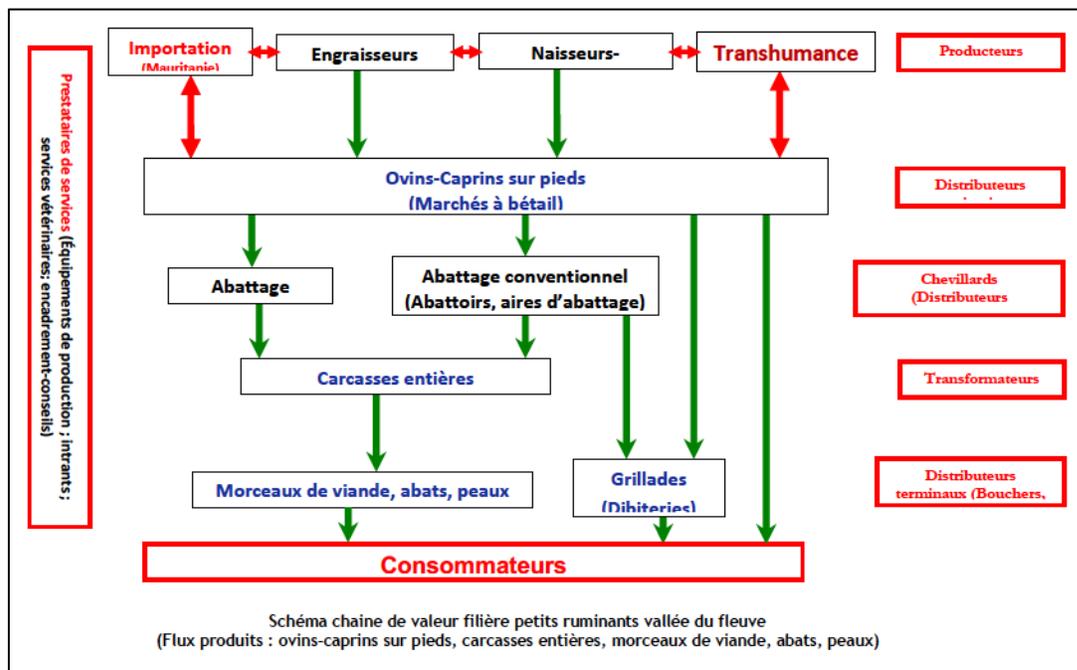
Les industriels fournisseurs d'aliments usinés pour bétail sont constitués principalement de fabricants comme les Grands Moulins de Dakar (GMD), les Fours du Khalif du Sénégal (FKS), Les Nouvelles Minoteries Africaine (NMA Sanders), la SEDIMA (Sénégalaise de Distribution de Matériel Avicole)) et d'importateurs de résidus agroindustriel (son de blé, tourteaux de coton) et des céréales (maïs, soja, sorgho) en provenance de certains comme le Mali, le Burkina Faso, la Gambie et la Côte d'Ivoire.

Les distributeurs d'aliment de bétail (grossistes, demi-grossistes et détaillants) assurent la distribution des aliments usinés à travers leurs réseaux dans les grandes villes. Pour la vente d'aliments grossiers (paille, tiges de céréales, fanes d'arachide, et de l'herbe fourrager comme la luzerne produite par certains entrepreneurs fourragers installés dans les villes comme Dagana et Ross Béthio) la vente se fait dans les loumas. Ce marché est approvisionné essentiellement par des ménages des zones rurales ou péri-urbaines.

➤ **Cartographie de la chaîne de valeurs dans les ZOIs**

Les acteurs ; les activités et le flux des produits dans la vallée du fleuve et le bassin arachidier sont schématisés dans les figures suivantes.

Figure 6. Schéma chaîne de valeurs petits ruminants (flux produits) vallée du fleuve, bassin arachidier et sud saloum



Source : cartographie A. GUEYE ; mars 2023

➤ **Les forces, faiblesses, défis, opportunités et menaces**

L'analyse SWOT est scindée en deux pour mieux sérier les spécificités de l'environnement de production des petits ruminants dans les zones d'intervention du projet Dooleel Mbay. Dans un premier temps, l'analyse SWOT portera sur l'environnement de production de pastoral et agro-pastoral et dans un second temps sur l'environnement de production urbain et péri-urbain. Une telle approche ne devrait pas cependant entrainer une césure entre les deux types de production qui doivent être fondamentalement complémentaires et avoir des passerelles d'intégration verticale. Les deux types de production ne ciblent pas les mêmes types d'acteurs et les types d'appui et d'intervention pour leur développement ne sont pas les mêmes.

DOMAINES	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<p>Pastoral & Agropastoral</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté politique de développement de la chaîne de valeur des petits ruminants (PSE, LSDEL, PRONAM, AMI 2, Etc.) ; • Forte implication des femmes dans l'élevage des petits ruminants (Ovins et Caprins) ; • Présence de beaucoup de jeunes éleveurs femmes et garçons au niveau du maillon de la production ; • Activité créatrice d'emplois et génératrice de revenu à forte valeur ajoutée ; • Amélioration continue de la productivité des caprins et ovins ; • Emergence d'exploitations familiales intensives qui font des rotations périodiques de 3 à 5 têtes par cycle d'embouche de 90 à 120 jours. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible productivité de certaines races d'ovins locales ; • Vulnérabilité importante (coûts de production élevés, coûts élevés des intrants, Coût élevé du transport ; • Forte dépendance aux importations de moutons pendant la Tabaski pour combler le gap de la forte demande ; • Insuffisance d'une diversification de l'offre par la valorisation de l'offre de produits ; • Forte pression sanitaire entraînant une forte mortalité des petits ruminants ; • Faible disponibilité de ressources alimentaires pendant certaines périodes de l'année (saison sèche) ; • Accès incertain aux marchés internationaux pour les intrants à importer (maïs, soja) 	<ul style="list-style-type: none"> • Demande croissante des produits issus des petits ruminants (viande, peaux) ; • Marché national porteur qui devrait continuer à croître de façon régulière et soutenue ; • Création potentielle des milliers d'emplois pour les femmes et jeunes des couches les plus vulnérables ; • Création des petites et moyennes entreprises de producteurs modernes d'élevage de petits ruminants (ovins et caprins) ; • Augmentation de la production et de la valorisation de lait de chèvre pour résorber le gap des importations de lait et des produits laitiers (beurre, fromage etc.) ; <p>Lignes de financement mises en place à travers les projets, programmes et agences</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sanitaire avec le risque de la résurgence et la réémergence des maladies comme la fièvre de la vallée du Rift (FVR) ; • Résistance aux antibiotiques et antiparasitaires pouvant entraîner des échecs thérapeutiques et une augmentation de la mortalité • Augmentation des importations de viandes de petits ruminants à très bas prix pouvant concurrencer la viande des petits ruminants locale. • Urbanisation galopante au niveau des zones dédiées aux productions pastorales et agro-pastorales et de la pression foncière due au développement de l'agro-business.

DOMAINES	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité d'une grande variabilité de résidus de récolte et de sous-produits agro-industriel dans la zone de la vallée du fleuve et dans le Sud Saloum. • Existence d'instituts de recherche et de structures de formation académique et professionnelle 		<p>(FONSTAB, DER, PAPEJ, etc.), pour impulser et soutenir les initiatives de production dans le secteur agricole en général et de l'élevage en particulier.</p>	
<p>Urbain & Péri-urbain</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté politique de développement de la chaîne de valeur des petits ruminants par la mise en place de programmes et projets de œuvrant dans la promotion de la modernisation de l'élevage des petits ruminants au Sénégal (PSE, LSDEL, PRONAM, PRODELEC, PROMOFA, AMI 2, etc.) ; • Forte implication des femmes et jeunes dans l'élevage des ovins ; • Emergence et développement des associations d'éleveurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible productivité de certaines races d'ovins locales ; • Vulnérabilité importante (coûts de production élevés, coûts élevés des intrants, Coût élevé du transport ; • Forte dépendance aux importations de moutons pendant la Tabaski pour combler le gap de la forte demande ; • Insuffisance d'une diversification de l'offre par la valorisation de l'offre de produits ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Demande croissante des produits issus des petits ruminants (viande, peaux) ; • Marché national porteur qui devrait continuer à croître de façon régulière et soutenue ; • Création potentielle des milliers d'emplois pour les femmes et jeunes des couches les plus vulnérables ; • Création des petites et moyennes entreprises de producteurs modernes 	<ul style="list-style-type: none"> • Sanitaire avec le risque de la résurgence et la réémergence des maladies comme la fièvre de la vallée du Rift (FVR) ; • Résistance aux antibiotiques et antiparasitaires pouvant entraîner des échecs thérapeutiques et une augmentation de la mortalité • Augmentation des importations de viandes de petits ruminants à très bas prix pouvant concurrencer

DOMAINES	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
	<p>ayant pour objectif la promotion de l'élevage de moutons de case à travers l'organisation de foires (Associations des éleveurs de Richard-Toll, Podors, etc.);</p> <ul style="list-style-type: none"> • Activité génératrice d'emplois et de revenu à forte valeur ajoutée pour les femmes et les jeunes ; • Disponibilité d'une grande variabilité de résidus de récolte et de sous-produits agro-industriel dans la zone de la vallée du fleuve et dans le Sud Saloum. • Existence d'instituts de recherche et de structures de formation académique et professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Forte pression sanitaire entraînant une forte mortalité des petits ruminants ; • Faible disponibilité de ressources alimentaires pendant certaines périodes de l'année (saison sèche) ; • Accès incertain aux marchés internationaux pour les intrants à importer (maïs, soja) 	<p>d'élevage de petits ruminants (ovins et caprins) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la production et de la valorisation de lait de chèvre pour résorber le gap des importations de lait et des produits laitiers (beurre, fromage etc.) ; • Lignes de financement mises en place à travers les projets, programmes et agences (FONSTAB, DER, PAPEJ, etc.), pour impulser et soutenir les initiatives de production dans le secteur agricole en général et de l'élevage en particulier. 	<p>la viande des petits ruminants locale.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Urbanisation galopante au niveau des zones dédiées aux productions pastorales et agro-pastorales et de la pression foncière due au développement de l'agro-business.

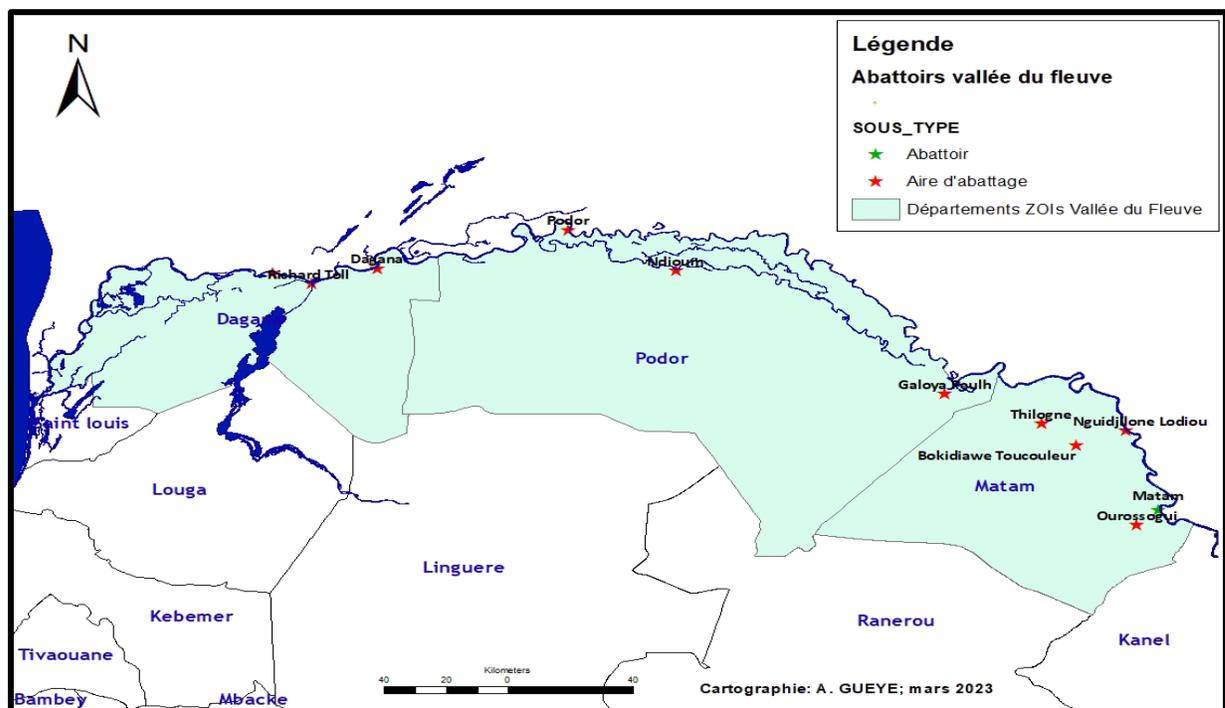
3.1.2 Le maillon de la transformation

3.1.2.1 État des lieux

➤ Les abattoirs

Au Sénégal, cent-vingt-trois (123) équipements d'abattage et de transformation de la viande ont été cartographiés en 2020. Ils sont composés de quatorze (14) abattoirs et cent-quatre (104) aires d'abattage installées dans toutes les régions du pays et de cinq tueries (un dans le département de Kédougou à Bandafassi, un autre à Ouassadou (Kolda) et trois dans le département de Sédhiou : à Touba Mouride, Bogal Fololo Ismaila et Ndiamacouta). Les départements cibles, situés dans les ZOIs du projet Doleel Mbay, concentrent eux seuls près de la moitié des infrastructures d'abattage et transformations de viande du pays avec un taux de 48%. Il faut souligner toutefois que l'abattoir de Kaffrine n'est pas fonctionnel.

Figure 7. Localisation des abattoirs dans la vallée du fleuve



Source : Données MEPA ; cartographie A. GUEYE ; mars 2023

Figure 8. Localisation des abattoirs dans le Sud Saloum



Source : Données MEPA ; cartographie A. GUEYE ; mars 2023

Tableau 16. Statistique des abattages contrôlés en 2020 dans la vallée du fleuve

Départements	Ovins		Caprins	
	Nombre	Poids (Kg)	Nombre	Poids (Kg)
Dagana	3 202	57 004	5 890	82 475
Podor	1 818	21 664	5 350	47 298
Matam	9 103	113 784	20 520	205 199
Total	14 123	192 452	31 760	334 972

Source : DIRELPA, 2020.

L'analyse de l'offre de viande de petits ruminants dans la zone n'a pris en compte que celle de la vallée du fleuve. Car les statistiques des abattages contrôlés du bassin arachidier et du sud saloum ne sont pas disponibles du fait d'un mouvement du personnel ayant entraîné la non-disponibilité des rapports annuels des services vétérinaires départementaux.

➤ **Les modes de transformation pratiqués dans les ZOIs du projet**

- **L'environnement de transformation**

Il n'existe pas de transformation industrielle (production de conserves et autres dérivés) de viande dans la zone de la vallée du fleuve et dans le bassin arachidier. Toutefois, des activités de transformation artisanale et semi industrielle sont réalisées par des bouchers, rôtisseurs/grilleurs et charcutiers. Malheureusement, les statistiques du ministère de l'élevage ne prennent pas en compte l'activités de ces acteurs dans leurs rapports, malgré que ces derniers fassent l'objet d'un contrôle périodique par les agents vétérinaires, dans le cadre de leur mission d'inspection des denrées alimentaires d'origine animale.

- **Les infrastructures et équipements de transformation**

Les infrastructures de transformation sont composées pour l'essentiel par des infrastructures publiques d'abattage des grands et petits ruminants (abattoirs et aire d'abattage) destinées à la production de viande dont la gestion est assurée par les collectivités territoriales à la faveur de la décentralisation intégrale du territoire et leur transfert officiel à la compétence des communes est effectif depuis l'acte 3 de la décentralisation. Il faut noter une faible implication des communes dans la prise en charge de la maintenance et l'entretien des abattoirs dont la plupart ne respectent pas le minimum des conditions d'hygiène et de biosécurité.

- **Les offres de produits**

Les principaux produits de la transformation sont la viande fraîche, la viande séchée, les viandes grillées (dibiteries), les viandes soupées (pousse-pousse), les peaux d'ovins et de caprins et le cinquième quartier (têtes, boyaux, pattes, foies, etc.). Les statistiques de production de viande « contrôlée » (abattage contrôlée) dans la zone d'intervention du projet font état d'une production moyenne de 800 tonnes par an sur la période 2019 – 2022 avec une augmentation moyenne de plus 7% l'an (Tableau 5).

Ces statistiques sont loin de la réalité de production de viande et de peaux, quand on considère le phénomène d'abattage clandestin, les abattages lors des fêtes religieuses, sociales (baptêmes, etc.) et le faible accès aux services d'inspection des viandes. Comparativement aux statistiques d'abattages contrôlés l'on peut noter qu'environ 40% seulement des petits ruminants abattus au Sénégal sont présentés aux services vétérinaires pour inspection. Les données de l'étude ILRI en 2014 sur la chaîne de valeur des petits ruminants en Afrique de l'Ouest donnent des résultats du même ordre de grandeur. Selon cette étude 34% des petits ruminants abattus passeraient par un contrôle sanitaire avant leur mise en consommation.

Tableau 17. Total production de viande de petits ruminants 2019-2021 dans trois départements de la ZOIs/Vallée du Fleuve Sénégal

Espèces	2019	2020	2021	Total (Tonnes)
Viande ovine (Tonnes)	222	192	205	619
Viande caprine (Tonnes)	388	214	385	987
Total (Tonnes)	610	407	591	1 606

Source : DIRELPA Saint-Louis et Matam ; 2022

La production de peaux dans la zone de la vallée du fleuve, peut être estimée sur la base du nombre petits ruminants abattus dans les aires contrôlées à près de 36 000 peaux en 2020 au regard du mode de transformation (habillage). Il est également important de noter que beaucoup de peaux produites lors des abattages clandestins ne rencontrent pas dans ces statistiques.

Tableau 18. Production de peaux de petits ruminants 2019-2021 dans les trois départements de la ZOIs/Vallée du Fleuve Sénégal

Département	2019		2020		2021	
	Ovin	Caprin	Ovin	Caprin	Ovin	Caprin
Dagana (Unités)			3699	6431		
Podor (Unités)			2144	4997	2193	7623
Matam (Unités)	8941	17453	8941	9476	7797	18303

Source : DIRELPA Saint-Louis et Matam ; 2022

En l'absence de statistiques relatives à la production de viande de petits ruminants et de peaux dans le bassin arachidier et le sud saloum. Ainsi, l'analyse des données collectées pourrait nous permettre d'estimer la production de viandes autour dans zone autour de 400 tonnes au regard des similitudes de pratiques de production avec celle de la vallée du fleuve.

➤ **Les acteurs de la transformation**

Le maillon de la transformation est animé par les différents types d'acteurs suivants :

- **La Société de Gestion des Abattoirs du Sénégal (SOGAS)** qui est une société anonyme créé en 2004 dans un contexte marqué par la volonté des pouvoirs publics de privatiser la gestion de l'abattoir. Sa mission est de produire et de traiter dans de bonnes conditions d'hygiène et de salubrité la viande pour la consommation intérieure et l'exportation. Cette société est absente dans les 10 départements de la zone d'intervention du projet.

- **Les collectivités territoriales** : La gestion des aires d'abattages a toujours été assurée par les institutions décentralisées/déconcentrées. A la faveur du transfert de compétences et de ressources aux collectivités territoriales, cette position s'est confortée avec la responsabilisation des communes pour assurer cette gestion. Les taxes d'abattage sont considérées comme des recettes communales ; l'entretien des infrastructures incombe de ce fait aux collectivités qui dans leur grande majorité n'y accordent pas les ressources nécessaires mettant la plupart des infrastructures dans un état de délabrement.

- **Les bouchers agréés ou chevillards** sont ceux officiellement reconnus par l'administration et sont les acteurs centraux des abattoirs. Ils s'approvisionnent auprès des collecteurs et des marchands de bétail. Leurs principaux clients sont les bouchers détaillants et les restaurateurs.

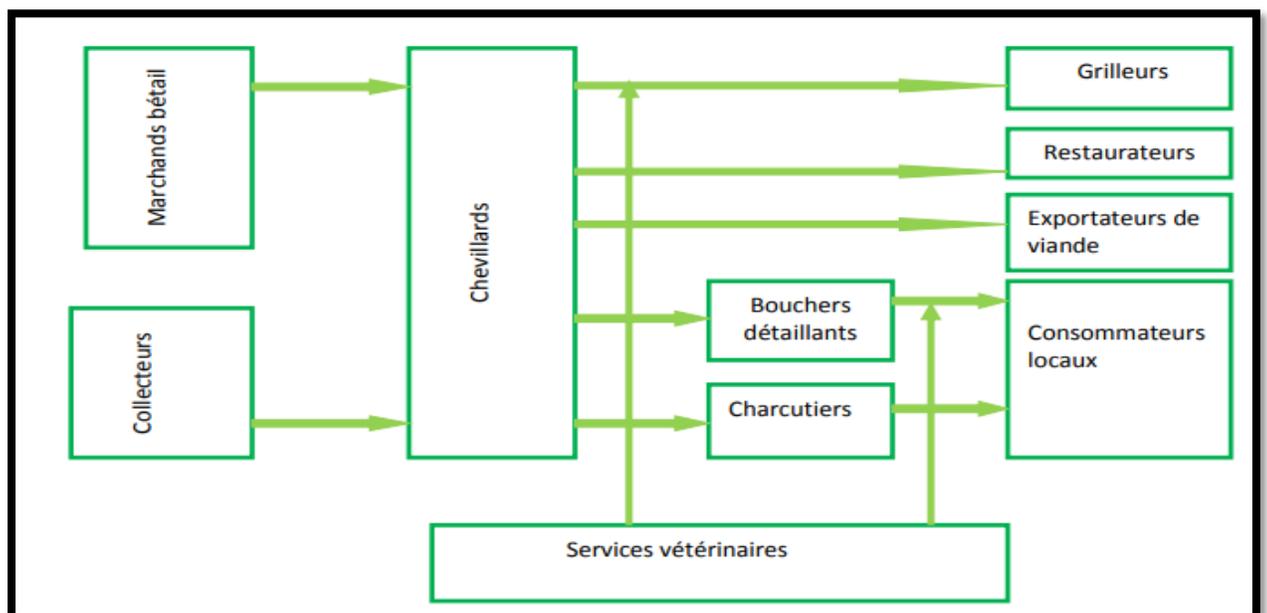
- **Les bouchers abatteurs-détaillants.** Ils approvisionnent directement le consommateur (ménages) sans intermédiaire. Mais leur capacité opérationnelle est limitée à moins de 2 à 3 têtes de petits ruminants par jour dans les départements de la vallée du fleuve Sénégal, zones d'intervention du projet. Ils associent en général l'activité de boucherie par la vente différents morceaux de découpe (bovins, petits ruminants, volaille, etc.).

- **Les grilladeries « dibiteries »** installés aussi bien dans les centres urbains, semi-urbains que dans les villages et/ou marchés hebdomadaires dont l'activité principale est la vente de la viande grillée « dibi » sous forme de morceau ou de brochette.

Les étals de grilladeries « dibiteries » existent dans tous les marchés hebdomadaires des villages et des grandes communes et dans les marchés des centres urbains. La viande de petits ruminants reste la plus accessible géographiquement pour les consommateurs. Nous pouvons signaler cependant que, les bouchers disposent d'un fort pouvoir de négociation des prix dans le cas des abattages d'urgence (animaux blessés, malades).

- **Les services vétérinaires** assurent la protection des consommateurs à travers le contrôle et inspections sanitaires des produits d'abattage mis à la consommation.

Figure 9. Cartographie des relations entre acteurs du maillon de la transformation au Sénégal



Source : Rapport étude de la chaîne de valeur des petits ruminants au Burkina Faso, 2021

3.1.2.2 Les forces, faiblesses, défis, opportunités et menaces du maillon de la transformation dans les départements de la ZOIs/IVF

Domaines	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Abattage	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de services de contrôle et d'inspection ; • Bonne valeur ajoutée de la production ; • Savoir-faire endogène des acteurs ; • Augmentation de plus en plus croissante de la demande en viande par les populations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'infrastructures moderne d'abattage (Abattoirs publics et/ou privés) ; • Non-respect des normes de qualité (hygiène très sommaires) ; • Etats défectueux des aires d'abattages et parfois non fonctionnel (absence d'eau) ; • Faible technicité des acteurs en matière d'application des normes d'abattage ; • Absence d'infrastructures de stockage et de conservation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Perspectives de développement de nouveaux acteurs privés dans ce segment de la CV ; • Demande de plus en plus forte liée à la croissance démographique des villes ; • Exigence de plus en plus croissante de la qualité des viandes par les ménages ; • La réhabilitation de la RN2 et l'augmentation du flux de voyageurs ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'abattages clandestins dans tous les marchés ; • Risques sanitaires élevés relatives à la mise à la consommation des viandes non contrôlés dans les marchés ; • Concurrences déloyales de la multiplicité des acteurs clandestins ; • L'augmentation des prix d'achat des PR ; • L'augmentation des prix de production des PR ; • Augmentation de l'abattage incontrôlé des jeunes femelles gestantes.
Boucherie	<p>Savoir-faire endogène des acteurs de ce segment ;</p> <p>Présence de structure de formation professionnelle (ISEP, CFPT,)</p>	<p>Absence de curricula de formation aux métiers de la transformation de la viande ;</p> <p>Absence de points de vente formalisés et modernes respectant les normes de distribution et de</p>	<p>Existence d'une demande croissante du marché local ;</p> <p>Forte croissance démographique pour soutenir la demande locale ;</p>	<p>Multiplication des abattages clandestins et incontrôlés ;</p> <p>Risques sanitaires majeurs pouvant impacter la notoriété des produits locaux</p>

Domaines	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
		<p>conservation de la viande de PR (faible équipement) ;</p> <p>Absence de système de traçabilité des produits de boucherie</p>	<p>Augmentation de la demande par les restaurants et superettes de quartiers ;</p> <p>Elévation du niveau d'exigence de la qualité par les consommateurs.</p>	
Grilladerie ou Dibiterie	<p>Diversités d'offres de produits pour une multitude de demande des consommateurs ;</p> <p>Multiplication des nouveaux acteurs de plus en plus professionnel (réseaux des stations de services EDK, etc.) ;</p>	<p>Absence voire faible présence de femmes et de jeunes dans ce segment de la CV ;</p> <p>Faible niveau des équipements des acteurs de ce segment ;</p> <p>Cadre d'exposition de leur production non adaptée pour le confort et la sécurité des consommateurs ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La réhabilitation de la RN2 et l'augmentation du flux de voyageurs ; • Changement des habitudes de consommation des populations ; • 	<p>Risques sanitaires élevés pour le non-respect des normes d'hygiène de la préparation des produits ;</p> <p>Risque de préparation de viande faisandé et/ou altérée pouvant altérer la qualité des plats mise à la consommation</p> <p>Absence de formation des acteurs sur les techniques de préparation et conservations des viandes et des plats ;</p>
Services de contrôle et d'encadrement vétérinaire	<p>Service de contrôle (inspection) actif et présent à tous les niveaux administratifs ;</p> <p>Existence d'un savoir-faire des acteurs ;</p>	<p>Ressources humaines et logistiques insuffisantes pour couvrir toutes les localités de la région du Fleuve ;</p> <p>Faiblesse d'outils et d'équipements de diagnostic des maladies</p>	<p>Une augmentation de la libre circulation des biens et personnes au niveau sous-régionale (UEMOA, CEDEAO, ZLECA, etc.) ;</p>	<p>Risques élevés de circulation de maladies émergentes et ré-émergentes ;</p> <p>Absence de contrôle systématique du transit des</p>

Domaines	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
		<p>transfrontalières au niveau des PIF ;</p> <p>Risques élevés de circulation de maladies émergentes (Fièvre de la vallée du Rift, parasitoses des PR ;</p>	<p>Renforcement de l'intégration sous-régionale ;</p>	<p>cheptel de PR liée à la porosité des frontières ;</p> <p>Multiplication</p>

3.1.3 Le maillon de la commercialisation

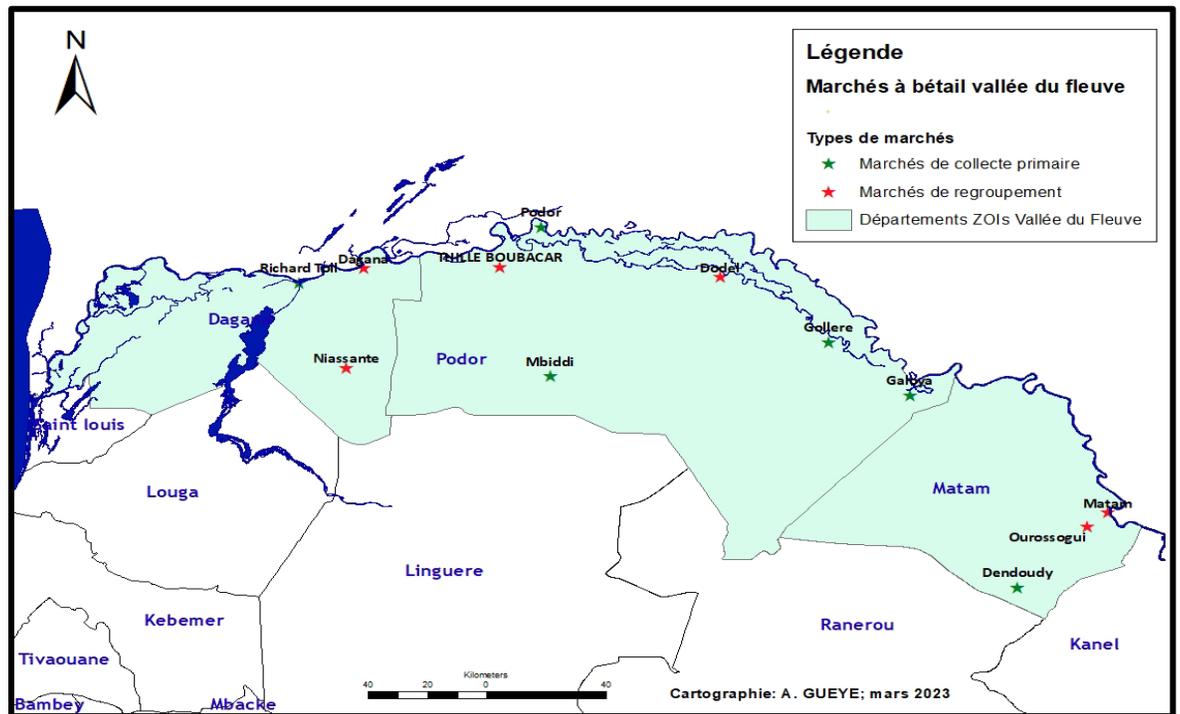
3.1.3.1 État des lieux

➤ Définition et typologie des marchés à bétail

Les marchés à bétail visent à améliorer les conditions de commercialisation du bétail et des produits d'origine animale, à développer et sécuriser les transactions commerciales, à faciliter les opérations de catégorisation, de parage et d'embarquement des animaux et enfin, à faciliter le contrôle et le suivi du mouvement commercial du bétail. Ils ont été caractérisés en définissant leur rôle dans la commercialisation (collecte, regroupement, distribution, consommation, mais aussi à travers l'identification des équipements de commercialisation et autres services dont ils disposent. Ainsi, la classification adoptée est celle du Système d'Information sur les Marchés à Bétail (SIM-B) qui donne la typologie suivante :

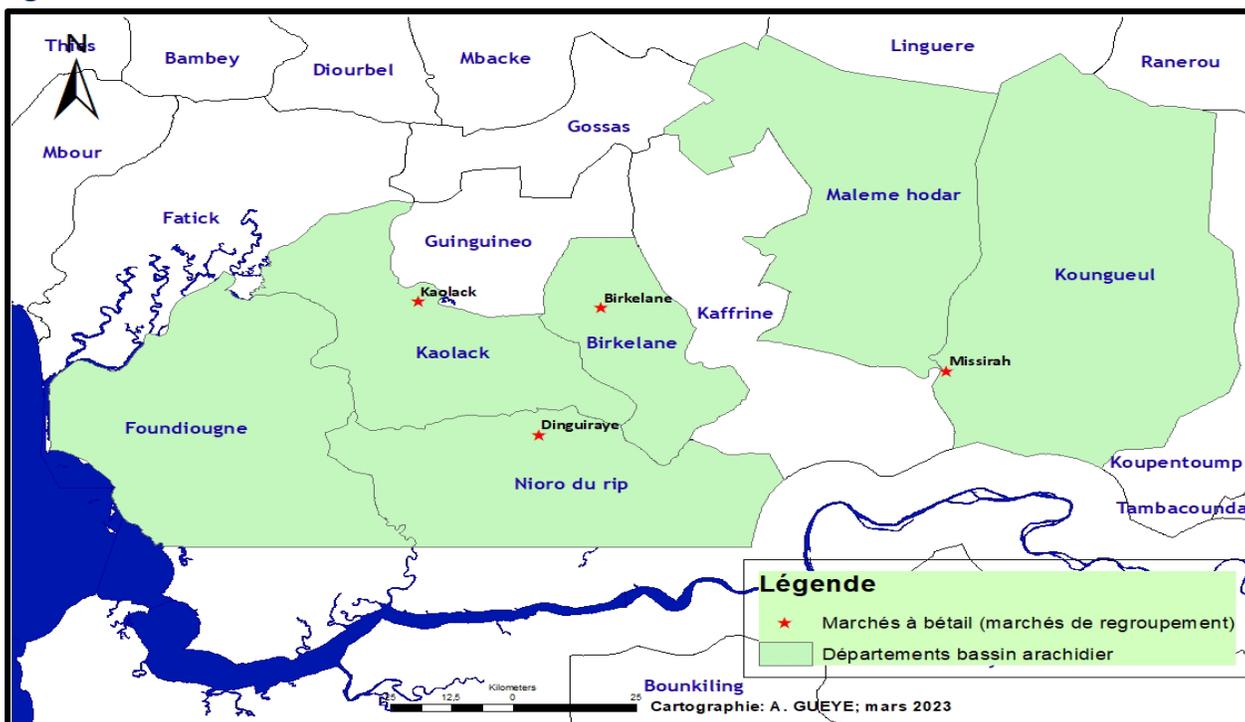
- **Marchés de collecte ou primaire** : C'est le lieu où les contacts entre les éleveurs et les acheteurs sont les plus fréquents et les plus directs. Les marchés de collecte sont situés à la lisière des zones de production (zones pastorale et agro-pastorale). L'éleveur présente généralement une à deux têtes de bétail à des intervalles qui sont fonction de ses besoins financiers. Les animaux non vendus peuvent soit être ramenés au campement ou confiés à l'intermédiaire en attendant un autre jour d'animation du marché, soit conduit sur un autre marché
- **Marchés de regroupement ou secondaire** : Ces marchés reçoivent principalement les animaux achetés sur les marchés de collecte par les petits commerçants ; il n'est pas rare cependant d'y rencontrer des éleveurs venus vendre leurs animaux. Les acheteurs sont en général des commerçants exportateurs ou des chevillards. Les marchés de regroupement jouent également les rôles de marchés d'exportation car c'est de là que partent les animaux pour l'extérieur du pays.
- **Marchés de Consommation** : Ces marchés sont ravitaillés par les marchés de regroupement ; ils sont situés au niveau de grands centres urbains comme les capitales nationales et régionales. Il est à noter que ces mêmes marchés jouent également le rôle de marchés d'exportation
- **Marchés de relais ou transit** : Ils sont constitués par des centres de ruptures de charge situés généralement dans les zones plus ou moins proches de la frontière comme le marché de Médina Ndiagbé dans le Podor. Ils sont aussi désignés sous le vocable de marché de transit. Ils jouent, très souvent, les centres de remise en forme des animaux avant leur acheminement vers les marchés terminaux de distribution et de consommation.
- **Marchés terminaux** : ce sont des marchés comme ceux des grandes capitales comme Dakar, Touba, etc.

Figure 10. Localisation des marchés à bétail dans la vallée du fleuve



Source : Données MEPA ; cartographie A. GUEYE ; mars 2023

Figure 11. Localisation des marchés à bétail dans le Bassin Arachidier et le Sud Saloum



Source : Données MEPA ; cartographie A. GUEYE ; mars 2023

➤ Organisation des marchés à bétail dans les régions nord du Sénégal

Les marchés à bétail dans les zones d'intervention du projet DOOLEEL MBAY, sont constitués pour la plupart, de marchés de collecte de marchés de regroupement ou marchés secondaires. Dans les départements de la zone d'intervention du projet, une vingtaine de marchés à bétail ont été recensés. Ces marchés dont les plus importants sont implantés le long des principaux axes routiers reliant les principaux départements de la zone d'intervention du projet. Ces marchés ont pour vocations d'approvisionner les marchés terminaux de consommation localisés dans les grandes agglomérations urbaines de Dakar, Touba, Thiès, Mbour et Kaolack.

➤ Les modes de commercialisation et offre de produits

Les éleveurs mettent sur le marché régulièrement une partie des animaux de leur troupeau de petits ruminants. Selon les estimations de l'étude, cette mise sur le marché se fait bord champs (environ 30%) ou essentiellement sur les marchés de collecte à travers les collecteurs (70%). L'acquéreur fait son choix en fonction de ses objectifs (reproduction, viande, mis à l'engrais) et selon ses propres critères. Les petits ruminants sont surtout vendus sur pieds dans des marchés à bétail mixtes (bovins et petits ruminants).

En 2021, les statistiques du MEPA ont recensé dans la vallée du fleuve 11 marchés à bétail dont 03 marchés de consommation (Dagana, Podor et Ourossoqui), 08 marchés de collecte ou primaire, 05 marchés de regroupement et 02 marchés de relais ou de transite alors que dans le bassin arachidier une dizaine de marchés à bétail ont été répertoriés dont 05 marchés de collecte ou primaire, 04 marchés de consommation (Kaolack, Kaffrine, Birkilane et Kounghoul) . Si le producteur s’y rend avec ses animaux à vendre, il n’a pas la maîtrise des prix qui sont fixés en dernier ressort par les intermédiaires (Dioula, Téfanké ou le boucher).

Le tableau suivant répertorie les prix moyen des petits ruminants (Ovins et Caprins) dans 4 marchés de référence 2 dans chaque zone agroécologique de la zone d’intervention du projet.

Tableau 19. Prix moyen des petits ruminants (Ovins et Caprins) dans 4 marchés de référence

Marché	Bélier (40kg sur pied)	Bouc (30kg sur pied)
Thillé Boubacar	70 000 Fcfa	60 000 Fcfa
Médina Ndiagbé	68 000 Fcfa	45 000 Fcfa
Birkilane	85 000 Fcfa	45 000 Fcfa
Missirah (Malem Hodar)	75 000 Fcfa	40 000 Fcfa

Source : enquêtes mars 2023

Il a été constaté une forte variabilité des prix de vente des ovins suivant que les produits proposés soient issus d’un croisement entre les races locales et des géniteurs Ladoum, Azawak pour atteindre la somme de de 125 000 FCFA au niveau de certains marchés primaire ou dans certains marchés de regroupement. Au sortir de la crise du COVID-19 en 2020 et de la guerre russo-ukrainienne, les prix d’achat des petits ruminants au niveau des marchés a enregistré une forte hausse de plus de 40% par rapport à leur cours habituel.

➤ **Les acteurs de la commercialisation**

La commercialisation des petits ruminants organisé autour des marchés de collecte et de regroupement est exercée par une multitude d’acteurs majoritairement composé d’hommes et très peu de femmes. Parmi les acteurs intervenant dans le maillon de la commercialisation, nous pouvons citer :

- **Les Collecteurs** : Ils sillonnent les marchés de production et villages pour s’approvisionner en bêtes et constituer un stock destiné à la vente.
- **Les convoyeurs** : ils sont chargés d’acheminer à pied ou en camion les bêtes qui leur sont confiés par le collecteur, les marchands de bétail ou les exportateurs. Ils sont rémunérés par tête d’animaux en fonction du mode de déplacement.
- **Les marchands de bétail** ou **Dioula** détiennent une capacité financière qui leur permet de constituer des stocks pouvant atteindre un chargement de camion (160 à 360 têtes selon la contenance du camion et le mode de chargement). Ils s’approvisionnent principalement chez les

collecteurs et secondairement chez les emboucheurs et les producteurs. Ils opèrent surtout dans les marchés de regroupement.

- **Les négociants ou intermédiaire** agissent selon les opportunités d'affaires. Ils exploitent les disparités de prix entre les zones et les marchés. Financièrement limités, ils achètent quelques bêtes à crédit auprès des éleveurs et des collecteurs et les revendent immédiatement.
- **Les grands commerçants ou Téfanké** s'approvisionnent essentiellement auprès des marchands de bétail, des emboucheurs et parfois des collecteurs et vendent leurs produits auprès des marchés de consommation et vers l'export des petits ruminants vers les pays limitrophes (Gambie, Mauritanie, Guinée Bissau). Les caprins constituent le plus gros stock des exportations surtout vers la Mauritanie.
- **Les logeurs ou Ndiatigué** jouent un rôle de témoin et de garant de la légitimité des transactions entre le vendeur et l'acheteur, ce qui les investit de l'entière responsabilité en cas de litige ultérieur. Par ailleurs, ce sont eux qui du fait de leur présence constante sur le marché et de leur statut d'autochtones, connaissent mieux les acteurs et présentent les acheteurs aux vendeurs et vice versa. En contrepartie des prestations, les logeurs sont rémunérés avec une commission financière par tête d'animal vendue. Les relations commerciales entre ces acteurs ne suivent pas un schéma figé. Les achats et les ventes sont fonction des opportunités du moment.
- **Les négociants ou éleveurs occasionnels** à l'approche de la fête de Tabaski, s'approvisionnent auprès des éleveurs de petits ruminants localisés en zone urbaine et/ou péri-urbaine, composés pour la plupart de jeunes hommes et/ou de femmes du secteur tertiaire (commerçants, enseignants, ouvriers, etc.). Ils achètent 2 à 5 têtes de mouton, les entretiennent 1 à 3 mois avant la Tabaski pour les revendre pour améliorer leur revenu et leur permettre de faire face aux différentes charges et dépenses inéluctable à la fête.

➤ **Les offres de services**

- **Services publics de contrôle sanitaire** : Le certificat sanitaire est une des pièces exigibles par les services de contrôle (douanes, police, vétérinaire) dans les mouvements commerciaux des animaux à l'intérieur comme à l'exportation. Il est délivré exclusivement par les services d'inspection au niveau des postes de contrôle vétérinaires pour attester de l'absence de danger sanitaire immédiat, normalement après constat sur les animaux. Ce document est également requis lors des différents contrôles par les forces de défenses et de sécurités le long des corridors de circulations des animaux et de leurs produits (Cuir et peaux des petits ruminants).
- **Le service de transport des animaux sur pieds ou par camion** des marchés de regroupement vers les marchés de consommation ou bien vers les marchés terminaux est assuré par des acteurs transporteurs spécialisés via des véhicules improvisés en bétailière dans le transfert des animaux. Ces acteurs n'ont bénéficié d'aucune formation spécifique dans la prise en charge sanitaire et du bien-être des animaux transportés. Il en est de même pour le transport de la viande des zones d'abattage vers les marchés de consommation et vers les grilladeries « Dibiteries ».

3.1.3.2 Les forces, faiblesses, défis, opportunités et menaces du maillon de la commercialisation

Domaines	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Mode de commercialisation des petits ruminants	<p>Croissance régulière de la demande et de la consommation de viande.</p> <p>Maillon créateur d'emplois et générateur de revenus à forte valeur ajoutée.</p> <p>Dynamisme du marché lié à la présence de plus en plus de jeunes acteurs orientés qualité.</p>	<p>Absence de visibilité dans la fixation des prix aux producteurs.</p> <p>Présence d'une multitude d'intermédiaires le long de la chaîne de valeur.</p> <p>Commercialisation des produits essentiellement basée sur le crédit</p> <p>Faible pouvoir de négociation des collecteurs</p>	<p>Développement de la vente en ligne à travers les nouvelles plateformes de E-commerce.</p> <p>Possibilité d'interaction directe entre le producteur et le consommateur.</p> <p>Possibilité pour les producteurs de générer plus de revenus ;</p> <p>Réduction dans ce maillon des intermédiaires « Coxeurs ».</p> <p>Développement du tourisme religieux à travers la multiplication des Gamous et Magal.</p>	<p>Absence d'infrastructure routière pour assurer un transport sécurisé des animaux vers les grands marchés de consommation.</p> <p>Risque de vente d'animaux issus d'un vol de bétail.</p> <p>Absence de système de traçabilité des produits échangés dans les marchés.</p>
Structuration des marchés à bétail	<p>Existence de marchés à bétail sécurisés au niveau des principales zones d'intervention du projet.</p> <p>Existence d'un bon niveau d'organisation des acteurs au niveau de chaque marché</p>	<p>Faible niveau d'organisation des acteurs.</p> <p>Absence de contrôle des prix dans les transactions commerciales entre les différents acteurs.</p> <p>Absence de toilettes fonctionnelles dans les marchés hebdomadaires dans les ZOIs</p>	<p>Possibilité d'élargissement des recettes fiscales pour les municipalités locales.</p> <p>Contribution au développement local à travers une meilleure organisation des transactions commerciales entre les acteurs.</p>	<p>Absence d'implication des autorités locales dans la gestion</p> <p>Faiblesse des investissements dans les infrastructures d'accueil pour les animaux et les acteurs.</p> <p>Absence de contrôle sanitaire des animaux à</p>

Domaines	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
		<p>Absence d'infrastructures hydrauliques pour l'abreuvement des petits ruminants.</p> <p>Exposition des animaux aux intempéries climatiques (Pluies, vents, soleil, poussière, etc.).</p>		<p>l'entrée et à la sortie du marché.</p>
<p>Place du genre dans le circuit de commercialisation</p>	<p>Bon niveau d'organisations groupements féminins des femmes</p> <p>Niveau de réalisation plus des groupements féminins plus marqué ;</p> <p>Engagement plus marqué des femmes dans l'exécution de toutes activités de développement.</p>	<p>Accaparement des hommes dans le maillon de la chaîne de valeur</p> <p>Persistance du poids social sur la place des femmes dans les activités de commerce des animaux.</p>	<p>Possibilité de diversifier les sources de revenus des femmes et des jeunes ;</p> <p>Générer plus de valeur ajoutée sur les petits ruminants et les produits de transformation.</p>	<p>Forte résistance des hommes à l'accès des femmes dans ce maillon de la chaîne de valeur.</p> <p>Persistance dans certaines zones de certaines pesanteurs sociales délimitant les domaines d'intervention des femmes et des jeunes. '</p>

3.1.4 Synthèse

La cartographie de la chaîne de valeur de l'élevage des petits ruminants (moderne et traditionnelle) dans les zones d'intervention du projet Dooleel Mbay nous a amené à répertorier et à analyser les caractéristiques de l'offre et de la demande de petits ruminants, l'organisation des acteurs, le flux de circulation des produits à travers les différents types de marché et la place des femmes et des jeunes dans tous les maillons de la chaîne de valeur dans les différentes zones d'intervention du projet (Vallée du Fleuve, Bassin Arachidier et le Sud Saloum).

Ainsi, l'étude a identifié certains obstacles pouvant constituer un frein au développement de la chaînes de valeur des petits ruminants après avoir recueilli et analysé les données issues des échanges avec les acteurs. L'analyse SWOT réalisé sur la chaîne de valeur a révélé un haut niveau de dynamisme du secteur tiré par une augmentation croissante de la demande en viande et en lait lié à la croissance de la population de l'ordre de plus de 2%/an.

L'analyse de la chaîne de valeur des petits ruminants dans les zones d'intervention du projet Dooleel Mbay, a révélé l'intervention d'une multitude d'acteurs qui vivent directement, entièrement ou en partie des activités liés à l'élevage, au commerce et à la transformation des petits ruminants. Autour d'eux se sont développés de nombreux services de fourniture de biens et services de santé, d'alimentation, de transport, etc. Cependant, l'étude a révélé une faible implication des femmes et des jeunes dans les maillons de la transformation et de la commercialisation de la chaîne de valeur des petits ruminants dans la Vallée du Fleuve, et le Sud Saloum. En revanche, dans les zones du Bassin Arachidier notamment dans le Foundiougne, en plus du maillon de la production, les femmes sont beaucoup plus impliquées dans le maillon de la transformation dans la valorisation du lait de chèvre en fromage, savons etc. grâce aux actions d'ONG et de projets d'élevage de l'Etat.

Dans la ZOI de la Vallée du Fleuve et du Sud Saloum, les femmes et les jeunes rencontrés nous ont confirmé, pour leur majorité, s'adonner à des activités de productions comme la conduite d'atelier d'embouche ovine sur des cycles de 3 à 5 mois à l'approche des fêtes de Tabaski et/ou l'élevage semi-intensif d'ovins. L'analyse des données des focus groupe et des entretiens individuels avec les acteurs dans toutes les ZOIs, a révélé que l'élevage des caprins est plus simple, car ne nécessitant pas beaucoup d'entretien contrairement à celui des ovins. Les pratiques de conduites d'élevage de chèvres sont presque identiques dans toutes la ZOI où les chèvres sont laissées en divagation à la recherche de pâturage aériens dans les environs des concessions des maisons autour d'un rayon de moins de 5 km en moyenne.

Cependant, l'étude a identifié quelques contraintes majeures pouvant constituer une limite à la promotion et au développement de l'élevage péri-urbain de caprins par les femmes et les jeunes, comme le vol de bétail et la pression sanitaire comme la présence de certaines pathologies comme la pasteurellose caprine et ovine et la peste des petits ruminants. Ceci malgré l'existence de grandes opportunités offertes par une demande de plus en plus croissante de viande exprimée par les dibiteries et certains marchés de consommation secondaires et terminaux des villes le long de l'axe de la nationale N°2 De Podor à Ourosogui et des grandes villes le long de l'axe de la nationale N°1 allant de Kaolack à Koungheul en passant par Birkilane, Missirah et Kaffrine. En plus, les acteurs de la chaîne de valeur des petits ruminants bénéficient de l'appui et l'encadrement de certains projets d'élevage de l'Etat comme le PRONAM, le PRAPS, le PDEPS, mais également l'encadrement technique et financier d'ONG comme HEIFER et AVSF.

Par ailleurs, l'appui à la commercialisation des petits ruminants peut également être identifié comme leviers sur lequel le projet Dooleel Mbay doit actionner prioritairement pour permettre aux cibles directes du projet qui sont essentiellement les femmes et les jeunes d'améliorer globalement leurs revenus pour leur permettre de lutter contre les multiples chocs auxquels ils sont exposés. Toutefois, il est évident qu'il ne peut pas être traité de manière isolée. Mais la logique d'approche chaîne de valeur recommande que la question de la commercialisation soit traitée sous l'angle d'accès au marché.

4 ACTIONS PRIORITAIRES PAR SOUS ZONE D'INTERVENTION (ZOI)

Avec une croissance démographique de plus de 2%/an, suivie d'une augmentation de la demande en viande de petits de ruminants et d'une forte spéculation foncière générée par de nouveaux acteurs agricoles dans le domaine de l'agrobusiness. De multiples conflits entre agriculteurs et éleveurs sur l'accès aux ressources naturelles doivent pousser les éleveurs à changer de paradigme en adoptant de nouveaux itinéraires techniques de production orientés vers l'intensification de la production de petits ruminants à travers la mise en place d'atelier d'embouche.

Pour la réalisation de ces objectifs, l'amélioration des programmes alimentaires afin de permettre aux acteurs de saisir toutes les opportunités offertes par la demande croissante de viandes de petits ruminants en s'orientant vers la création d'activités génératrices de revenus pour les femmes et les jeunes. Sur le terrain, la plupart des éleveurs interrogés dans les ZOIs, considèrent l'élevage des petits ruminants comme une activité de diversification prioritaire et une source de revenus qui complète d'autres activités agricoles.

Ainsi, les actions à entreprendre par le projet sur certains maillons de la chaîne de valeur des petits ruminants dans les ZOIs visent à améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition et les opportunités économiques des ménages les plus vulnérables vivant dans la Vallée du Fleuve (VFS), le Bassin Arachidier et le Sud Bassin arachidier. En effet, ces actions vont s'articuler autour des maillons de la production, de la transformation et de la commercialisation prenant en compte les spécificités agroécologiques de chaque zone, de la disponibilité des ressources alimentaires (résidus de produits agricoles, sous-produits agro-industriels) et du niveau d'organisation sociale et socio-professionnel des acteurs.

4.1 Actions prioritaires dans la vallée du fleuve (Dagana, Podor et Matam)

Les systèmes de production dans la vallée du fleuve ont profondément évolué depuis les années 1990 à 2000 et s'articulent, aujourd'hui, autour de trois grandes composantes qui sont l'élevage, la riziculture et le salariat agricole. Ils montrent, cependant, une grande disparité en fonction des zones agro-écologiques (systèmes irrigués de polycultures intensifs et complexe agro-industriel dans le haut-delta, riziculture intensive dans le moyen-delta, maraîchage, céréaliculture, petit élevage et salariat dans le bas Delta (Diaw A¹⁵. 1995). Les petits ruminants sont exploités à la fois pour le lait et la viande et sont habituellement recherchés pour les sacrifices lors de cérémonies religieuses et les dons. L'activité est source de revenu non négligeable, et fait de plus en

¹⁵ Alioune DIAW : Commercialisation des petits ruminants au Sénégal : le cas de l'axe Nord Darkar

plus, l'objet d'une attitude spéculative par les producteurs et surtout par les téfankés, notamment à l'approche de la Tabaski (Diaw, A. 1995).

L'analyse de la chaîne de valeur des petits ruminants dans les départements de la zone de la vallée du fleuve Sénégal, révèle l'intervention d'une multitude d'acteurs qui vivent directement, entièrement ou en partie des activités liés à l'élevage, au commerce et à la transformation des petits ruminants. Autour d'eux se sont développés de nombreux services de fourniture de biens et services de santé, d'alimentation, de transport, etc. Cependant, l'étude a révélé une faible implication des femmes et des jeunes dans les maillons de la transformation et de la commercialisation des petits ruminants contrairement à Foundiougne où les femmes s'activent en majorité dans le maillon de la transformation du lait de chèvre en fromage mais également dans le maillon de la production grâce aux actions d'ONG et de projets d'élevage de l'Etat.

Le maillon de la production est le seul où les femmes et les jeunes s'activent le plus, notamment avec l'appui et l'encadrement d'ONG comme Agronomes et Vétérinaires Sans Frontière (AVSF) et de certains projets d'élevage comme le PRONAM, le PRAPS, le PDEDS

En revanche, les femmes et les jeunes constituant les couches les plus vulnérables, occupent pour leur majorité le maillon de la production, principal déterminant de la vivacité de la chaîne de valeur dans les zones d'intervention du projet, les femmes et les jeunes sont plus présents dans le maillon production.

Ainsi, l'appui à la commercialisation des petits ruminants est identifié comme l'un des principaux leviers sur lequel le projet Dooleel Mbay doit prioritairement actionner pour permettre aux cibles directes du projet notamment les femmes et les jeunes d'améliorer globalement leurs revenus permettant de lutter contre les multiples chocs auxquels ils sont exposés. Mais la logique d'approche chaîne de valeur recommande que la question de la commercialisation soit traitée sous l'angle d'accès au marché.

Ainsi les activités du projet Dooleel Mbay/chaîne de valeur petits ruminants toucheront obligatoirement les autres maillons (production et/ transformation) autour des thématiques qui pourraient faire l'objet d'un Partenariat entre les services publics de l'élevage, les ONG intervenant dans la zone et le secteur privé pour la promotion de la filière petits ruminants autour d'activités comme (1) l'amélioration de l'environnement de production des PR sur pied à travers des ateliers d'embouche ovine, (2) le contrôle des pathologies majeures des PR, (3) l'amélioration de l'alimentation des PR par la valorisation des résidus des récoltes agricoles et agro-industriel et l'appui dans la mise en place de parcelles de cultures fourragère et (4) l'accès au financement pour la mise en place de projets d'entrepreneuriat d'élevage moderne ovine et caprine.

Tableau 20. Actions prioritaires dans la vallée du fleuve

Domaine(s) d'intervention	Activité(s)
Accroissement de la productivité et des productions avicoles	Préservation et amélioration de la santé dans les élevages des ovins et des caprins.
	Renforcement de la formation professionnelle dans les métiers et activités de l'élevage des petits ruminants le long de la chaîne de valeur.

Domaine(s) d'intervention	Activité(s)
	Mise en place de mécanismes de suivi, d'analyse et d'amélioration des performances des élevages de petits ruminants familiaux et individuels et des catégories d'acteurs le long de la chaîne de valeur.
	Amélioration des conduites d'élevage dans les différents systèmes d'élevage de petits ruminants.
	Promotion de modèles innovants d'embouche ovine par l'introduction d'une génétique et d'une alimentation améliorée.
Appui à la professionnalisation des acteurs	Renforcement des capacités organisationnelles et de gouvernance des organisations professionnelles des femmes et des jeunes.
	Renforcement de la professionnalisation et des capacités professionnelles en élevage amélioré et en embouche ovine.
	Amélioration des itinéraires techniques de production et l'accès aux résidus de récolte générés par l'agriculture local.
	Mise en relation des producteurs agricoles de la chaîne de valeur maïs et/ou mil par l'établissement de contrat de fourniture de résidus de récolte.
Accès au financement adapté par les femmes et les jeunes pour la promotion de la chaîne de valeur	Accompagnement des acteurs par la mise en place de crédit adapté aux jeunes et aux femmes.
	Amélioration de la mise en marché des produits d'élevage ovins et caprins par une discrimination positive en faveur des femmes et des jeunes.

Source : Pôle élevage IPAR ; mars 2023

4.2 Actions prioritaires dans le Sud Saloum (Kaffrine, Malem Hodar et Kougheul)

Une augmentation des importations de viande est révélatrice de l'opportunité de marché. ; L'étude de l'USAID sur les jeunes dans l'agriculture estime que la chaîne de valeur pourrait fournir 20 000 emplois pour les jeunes.

Les petits ruminants présentent également des opportunités d'améliorer directement la nutrition en tant que bonne source de protéines animales et via l'autonomisation économique des femmes - les femmes ayant des possibilités limitées de voyager peuvent vendre des petits ruminants sur les marchés locaux. Il existe une synergie évidente entre l'amélioration de la productivité dans les chaînes de valeur des céréales et les besoins croissants en aliments du bétail pour améliorer la qualité de la viande et suivre le rythme demande. C'est dans

cette optique que l'étude propose la réalisation d'activités suivantes pour amener les acteurs à plus de résilience face aux mutations auxquelles elles sont confrontées.

Tableau 21. Domaines d'actions prioritaire du projet dans le Sud Saloum

Domaine(s) d'intervention	Activité(s)
Accroissement de la productivité et des productions avicoles	Préservation et amélioration de la santé dans les élevages des ovins et des caprins.
	Renforcement de la formation professionnelle dans les métiers et activités de l'élevage des petits ruminants le long de la chaîne de valeur.
	Mise en place de mécanismes de suivi, d'analyse et d'amélioration des performances des élevages de petits ruminants familiaux et individuels et des catégories d'acteurs le long de la chaîne de valeur.
	Amélioration des conduites d'élevage dans les différents systèmes d'élevage de petits ruminants.
	Promotion de modèles innovants d'embouche ovine par l'introduction d'une génétique et d'une alimentation améliorée.
Appui à la professionnalisation des acteurs	Renforcement des capacités organisationnelles et de gouvernance des organisations professionnelles des femmes et des jeunes.
	Renforcement de la professionnalisation et des capacités professionnelles en élevage amélioré et en embouche ovine.
	Amélioration des itinéraires techniques de production et l'accès aux résidus de récolte générés par l'agriculture local.
	Mise en relation des producteurs agricoles de la chaîne de valeur maïs et/ou mil par l'établissement de contrat de fourniture de résidus de récolte.
Accès au financement adapté par les femmes et les jeunes pour la promotion de la chaîne de valeur	Accompagnement des acteurs par la mise en place de crédit adapté aux jeunes et aux femmes.
	Amélioration de la mise en marché des produits d'élevage ovins et caprins par une discrimination positive en faveur des femmes et des jeunes.

Source : Pôle élevage IPAR ; mars 2023

4.3 Actions prioritaires dans le Bassin arachidier (Foundiougne, Kaolack, Nioro)

L'objectif général de développement du projet est de contribuer à l'amélioration des moyens de subsistance des jeunes et des femmes par le développement d'opportunités économiques. C'est ainsi que les observations de l'étude nous ont révélé l'importance de l'élevage de chèvres dans la région de Fatick comme une ressource potentielle de revenus pour les populations les plus vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes. En effet, pratiquement chaque famille dispose de quelques chèvres, aussi aujourd'hui cet élevage est le « porte-monnaie » des familles. Par ailleurs, si le projet Dooleel Mbay, parvient dans le cadre de ses activités à améliorer sensiblement la conduite de cet élevage et à valoriser davantage les produits caprins, en structurant au mieux les acteurs de l'élevage caprin, des revenus substantiels pourront être tirés de cette activité, tout en renforçant le tissu socio-économique et culturel local.

Trois critères principaux ont guidé le choix de l'étude à inclure dans la phase du projet :

1. Les services d'encadrements et d'appui composés par les services d'élevage, le CIMEL de Niakhar affilié au Direction Régionale de l'élevage et des productions animale de Fatick et le PAFC qui se trouvent dans la zone d'intervention actuelle du projet. Cela permettra au projet Dooleel Mbay de réduire les coûts liés à la gestion et à la coordination.
2. L'existence d'une longue tradition et de savoir-faire des éleveurs dans l'élevage des caprins dans la zone grâce à l'appui de la PAFC.
3. Un potentiel naturel (disponibilité de fourrage naturel, de pâturage aérien ou de résidus de culture en quantité significative).

Pour cela, malgré l'existence de certaines contraintes pouvant constituer des facteurs limitant le développement de la chaîne de valeur des petits ruminants dans le département de Foundiougne, l'étude propose le déroulement des activités prioritaires suivantes identifiées comme levier de promotion et de la lutte contre la pauvreté dans cette zone comme :

- l'amélioration de la conduite de l'élevage caprin, en particulier dans les domaines de l'alimentation, de la santé animale, de la reproduction et de l'habitat ;
- la valorisation des productions caprines, en particulier au niveau de la production laitière avec la transformation du lait en fromage, en lait caillé et en savon et l'appui à la commercialisation ;
- la structuration de la filière, par le développement des élevages familiaux, l'organisation des groupements et leur association au niveau local et régional, l'organisation des services à la filière, depuis l'encadrement technique jusqu'à l'aval (transformation des produits caprins, etc.).

Tableau 22. Domaines d'actions prioritaire du projet dans Bassin Arachidier

Domaine(s) d'intervention	Activité(s)
Conduite d'élevage ovins ou caprins et encadrement et suivi sanitaire.	Amélioration génétique : Appui à l'introduction de géniteurs ovins et/caprins à haut potentiel génétique pour la production de métis avec un meilleur rendement carcasse. Mise en place du contrôle de performance. Etablissement du schéma de sélection avec le ministère de l'élevage et l'ARECAP.

Domaine(s) d'intervention	Activité(s)
	<p>Amélioration de la ration alimentaire : (i)Renforcement des compétences à travers des formations pratiques en récolte de fourrages naturels. (ii)Développement de parcelles en espèces fourragères. (iii)Valorisation des sous-produits bruts des résidus agricoles et agro-industriels par l'appui à la formulation alimentaire à travers l'élaboration de rations d'engraissement pour ovins et caprins. (iv)Valorisation des fourrages naturels par densification de la ration à travers le traitement de la paille à l'urée avec ajout de la mélasse produite dans la ZOI de la vallée du fleuve.</p> <p>Amélioration des habitats : Amélioration de l'habitats des ovins et des caprins par l'implantation et la promotion de modèles de bergeries et de chèvreries construites à partir de matériaux locaux.</p> <p>Suivi sanitaire : (i)Elaborer et appliquer un plan de prophylaxie sanitaire permettant de lutter contre les pathologies majeures de la zone. (ii)Promouvoir la contractualisation de l'encadrement et du suivi vétérinaire entre les acteurs et les prestataires de services du secteur privé ou public. (iii)Promouvoir la mise en place d'un mécanisme de suivi, d'analyse et d'amélioration des performances des exploitations et des catégories d'acteurs.</p>
Valorisation des productions des petits ruminants (ovins et caprins)	<p>Renforcement de capacité : (i)Formation des éleveurs caprins en transformation laitière familiale en fromage, lait caillé, et savons. (ii)</p> <p>Passage de don : Développement et suivi du système de confiage des chèvres.</p> <p>Commercialisation des produits : (i)Appui à la commercialisation des chèvres sur pieds. (ii)Appui et facilitation des acteurs à l'accès aux marchés de consommation des produits des petits ruminants issus de la valorisation des produits des ovins et des chèvres. (iii)Appui des acteurs institutionnels locaux comme le CIMEL de Niakhar dans</p>
Appui des services de l'élevage et des organisations professionnelles des éleveurs (OPE).	<p>Gouvernance des organisations professionnelles des producteurs : (i)Renforcement de capacités des OPE en gestion, entrepreneuriat et plaidoyer. (ii)Renforcement de capacité des services de l'élevage dans l'optimisation de l'encadrement technique dans la mise en place de mécanismes de suivi et d'analyse des activités des producteurs.</p> <p>(i)Amélioration de la mise en marché des produits d'élevage des caprins et des ovins. (ii) Organisation de visites d'échanges entre des éleveurs évoluant dans des zones différentes</p>

Source : Pôle élevage IPAR ; mars 2022

5 CONCLUSION

L'étude sur la cartographie de la chaîne de valeur des petits ruminants dans les zones d'intervention du projet Doolel Mbay, nous a amené à répertorier et à analyser la structuration de l'offre et de la demande en petits ruminants et de leurs produits et services ainsi que leur niveau d'organisation et d'imbrication le long des différents maillons de la filière. Ainsi, l'étude a identifié certains obstacles pouvant constituer un frein au développement de la chaîne de valeur des petits ruminants, puis a proposé un faisceau d'activités prioritaires à dérouler dans les différentes zones tenant en compte leurs potentialités agroécologiques disponibles et la possibilité d'intégrer les résidus et/ou sous-produits agro-industriels issus de la transformation des produits des chaînes de valeurs agricoles visées par le projet.

Les propositions d'une matrice d'activités prioritaires à mettre en place au niveau de chaque zone accorde dans sa formulation, une place importante pour les femmes et les jeunes qui constituent les couches sociales les plus vulnérables. Dans l'optique de promouvoir l'élevage des petits ruminants dans les zones d'intervention du projet, plusieurs activités génératrices de revenus pour les acteurs ont été proposées par l'étude. C'est ainsi que l'étude recommande de mettre l'accent sur les activités portant sur l'amélioration de l'environnement de production des petits ruminants sur pied à travers des ateliers d'embouche ovine, et d'opération Tabaski. De plus, l'étude recommande de mettre en place des activités portant sur l'amélioration de l'alimentation des petits ruminants par la valorisation des résidus des récoltes agricoles et agro-industriel et l'appui dans la mise en place de parcelles de cultures fourragère et enfin l'accès au financement pour la mise en place de projets d'entrepreneuriat d'élevage moderne ovine et caprine.

Pour assurer la coordination et le suivi des actions sur le terrain, le projet mettra en place une unité de coordination au niveau central et la mise en place d'antennes relais dans les ZOI au niveau opérationnel après avoir mis en place des critères de ciblage des bénéficiaires cibles. Ces relais pourraient être en première option des vétérinaires-ITE-ATE résidents et en privé qui seraient des prestataires de services. En seconde option, le projet peut contractualiser avec des relais sur la base d'une convention spécifique avec les agents des SDEPA (département, ou arrondissement ou poste vétérinaire) leur assurant un intéressement financier pour assurer le conseil, le suivi des activités des cibles enrôlées par le projet.

6 REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. **DIAW Alioune** : Commercialisation des petits ruminants au Sénégal : le cas de l'axe Nord Darkar
2. **FAO** : rapport estimation des Nations-Uni, 2019
3. **GILLEROT Alice** : L'élevage caprin et la filière lait de chèvre dans la région de Fatick, au Sénégal Diagnostic et perspectives d'une initiative d'émergence d'une dynamique laitière territoriale, 2018.
4. **LY Cheikh**, 2021 : IPAR : Impact de la COVID-19 sur les filières de productions animales
5. **MEPA, CEPS**, Rapport d'activités 2021
6. **MISSOHOU ; LY** : IPAR, impact des chaînes de valeurs animales lors par la pandémie de la COVID-19 2020
7. **NDIAYE Bakary et al.** : Dynamique des troupeaux de petits ruminants sahéliens dans les exploitations rurales au Sénégal, 2019.
8. **NIALIBOULY**, 2016 : Répertoire des races bovines, ovines et caprines du Mali.
9. Plan d'Actions Prioritaires Ajusté et Accéléré (PAP2A) 2019-2023 pour la relance de l'économie.
10. **LPDSE** : Lettre de Politique de Développement Sectoriel 2022
11. **OUSSEINI Hamadou**, 2011 : Mémoire Master II Analyse socio-économique des élevages du mouton Ladoum dans la commune de Thiès/Sénégal.
12. **Rapport étude** de la cartographie des corridors de transhumance, axes de commercialisation et infrastructures pastorales, 2020.
13. **Rapport étude PRAPS 2020** : Cartographie des corridors de transhumance, axes de commercialisation et infrastructures pastorales.
14. **Rapport Final**, étude chaîne de valeur petits ruminants USAID, IRG 2011
15. **USAID/PCE** : Rapport sur l'étude de la chaîne de valeur ovin au Sénégal, 2011

7 ANNEXES : NOTE DE CADRAGE DE L'ETUDE

Note de Cadrage

Introduction

La présente note de cadrage est présentée par le Pôle Élevage de IPAR pour la mise en œuvre du projet VCS Sénégal en ce qui concerne la chaîne de valeur des petits ruminants (ovins et caprins).

8 CONTEXTE

Au Sénégal, la chaîne de valeur des Petits Ruminants se caractérise par des systèmes d'élevage qui peuvent être classés sous l'angle géographique en : (i) systèmes péri-urbains et urbains et (ii) systèmes ruraux. Les premiers comprennent à la fois des bergeries avec des animaux « haut de gamme » basées sur des investissements et des frais de fonctionnement lourds et des élevages familiaux pour la plupart intégrés dans les habitations et tournés en majorité vers une autoconsommation occasionnée par des cérémonies familiales comme les baptêmes avec une tendance nouvelle à organiser des opérations Tabaski.

Les systèmes ruraux se différencient en systèmes pastoraux dans la zone sylvopastorale et systèmes agropastoraux en zones agricoles (vallée du fleuve, bassin arachidier, Sénégal-oriental, Casamance). Ils fournissent l'essentiel de la production ovine nationale y compris celle de moutons de Tabaski.

Le cheptel national ovins comprend divers types génétiques qui se distinguent entre autres par des caractéristiques phénotypiques qui leur confèrent des valeurs marchandes très différentes. Le mouton *Touabir* ou mouton maure à poil ras est régulièrement cité dans les effectifs mis sur le marché à l'exception de la Casamance. Ensuite viennent le *Peul-Peul* qui fait partie du groupe des moutons sahéliens de taille moyenne et le *Waralé* qui résulte d'un métissage à divers degrés entre le *Touabir* et le *Peul-Peul*. Moins fréquents sont le *Bali-Bali* et le *Ladoum* qui font l'objet d'un élevage et d'un commerce de haut de gamme. Le *Djalonké* reste quasi-exclusivement le mouton d'élevage et de Tabaski dans la zone sud du Sénégal. Il est absent des lots constitués par les opérateurs majeurs de la chaîne. Sa petite taille est son handicap majeur par rapport aux préférences dominantes des consommateurs.

Le cheptel national caprin comprend aussi divers types génétiques qui se distinguent entre autres par des caractéristiques phénotypiques qui leur confèrent des valeurs marchandes très différentes. La chèvre naine rencontrée au Sud du Sénégal et la chèvre du sahel qui occupe les parties Nord et centrale du pays.

La commercialisation des animaux sur pied (notamment des ovins), principale composante de la chaîne de valeur des petits ruminants est structurée autour de trois principaux types de marchés qui peuvent être classés selon l'importance des flux d'animaux (PDMAS, 2011). Ainsi on peut distinguer :

- **les marchés d'intérêt national (MIN)**, Dahra (Louga) et Touba-Toul (Thiès) par le volume de leurs flux d'animaux vers les différentes régions du pays. Dans leur fonction de regroupement, ils reçoivent les animaux d'un peu partout du Sénégal.

- **les marchés d'intérêt local (MIL)** qui désert les zones de sa localité (Dinguiraye dans le Bassin Arachidier, Galoya, Taréji dans la moyenne vallée, Diourbel dans les départements de Bambey et Mbacké, etc.
- **les marchés d'intérêt régional (MIR)** comme Diaobé (Kolda) situé à proximité des frontières des deux Guinées, de la Gambie et du Mali. Il fournit des bovins et des petits ruminants aux régions de Ziguinchor et de Kolda et les pays limitrophes.

Les circuits vifs de commercialisation concernent aussi les moutons importés qui sont intégrés à partir des marchés de regroupement et au niveau des marchés terminaux. Les mouvements de petits ruminants sont ainsi fortement influencés par les fêtes religieuses. La population sénégalaise à 94% musulmane sacrifie beaucoup de petits ruminants (ovins principalement) lors de la Tabaski. Durant cette période de fête religieuse, l'offre nationale de petits ruminants estimée insuffisante est complétée par des importations évaluées entre 250 000 et 300 000 têtes par an¹⁶ du Mali (plus de 75 pour cent) et de la Mauritanie. Ainsi la majeure partie des animaux importés viennent du Mali car moins chers et plus lourds mais aussi à cause du fait que le Mali assure le transit d'animaux en provenance de la Mauritanie.

Les importations saisonnières (à des périodes précises de l'année) jouent un rôle important de régulateur pour l'approvisionnement du marché sénégalais. Elles peuvent par ailleurs masquer des entrées des petits ruminants par le biais de la transhumance. Beaucoup de petits ruminants venant principalement de la Mauritanie rentrent légalement dans le pays et sont vendus par l'intermédiaire des différents circuits de commercialisation.

Les contraintes alimentaires liées au mode extensif de conduite, l'accès limité aux intrants et services vétérinaires et leurs effets sur les performances des deux systèmes figurent parmi les principales causes de leur incapacité à suivre le rythme rapide de croissance de la demande.

Malgré la volonté politique exprimée et les efforts déployés par les pouvoirs publics pour accroître la production nationale et tendre vers l'autosuffisance avec le Programme National pour l'Autosuffisance en Moutons (PRONAM), les progrès réalisés ne sont pas encore perceptibles du fait de la qualité des statistiques sur les stocks de PR et la part des importations dans la satisfaction pour satisfaire la demande.

Les enjeux au niveau national découlent de l'importance économique et sociale des petits ruminants et particulièrement les ovins. Au-delà de la contribution à la consommation régulière de produits carnés¹⁷, la satisfaction des importantes demandes ponctuelles (ou saisonnières) lors des fêtes religieuses (Tabaski, Maouloud, Magal de Touba, etc.) est un enjeu national.

Par ailleurs, les PR jouent un grand rôle dans les exploitations familiales rurales pour l'autoconsommation, la trésorerie et la couverture de dépenses domestiques courantes. Ce rôle est très important pour les femmes qui sont propriétaires de stocks de petits ruminants et en assurent la gestion directement.

¹⁶ Selon les statistiques de la Cellule d'études et de Planification (CEP) du ministère de l'Élevage et des Productions animales (MEPA)

¹⁷ La production de lait de chèvre est marginale ainsi que sa commercialisation

9 ORIENTATION DU PROJET

La composante 3 du projet « Facilitation de l'Accès aux Marchés » est au centre du paradigme fondateur du projet USAID-RTI et elle concerne explicitement la filière des Petits Ruminants.

La présente note de cadrage est ainsi destinée à la mise en œuvre de ladite composante grâce à deux axes :

- a) l'amélioration des connaissances portant sur les trois dernières années relatives au commerce des PR et les opérations annuelles de Tabaski vers les pôles de commercialisation finale du mouton de Tabaski.
- b) des actions pour (i) améliorer la contribution de ce commerce à la résilience des éleveurs, surtout les femmes et les jeunes dans les ZOIs¹⁸ du projet RTI, et (ii) rehausser son apport à l'économie de la filière et du pays en général.

I0 RESULTATS ATTENDUS DE L'INTERVENTION DE IPAR

Les objectifs spécifiques dévolus à IPAR dans la mise en œuvre du projet sont les suivants :

- i. analyser ***l'offre de petits ruminants*** au niveau des ZOIs ciblés par le projet RTI et son évolution, les zones géographiques de destination de cette offre et le positionnement des ZOIs du projet par rapport aux ZOIs concurrentes ;
- ii. répertorier ***les caractéristiques de la demande de petits ruminants*** des ZOIs dans la vallée du Fleuve et dans le sud du Saloum (stocks, flux commerciaux et circuits des effectifs achetés, prix dans les marchés de collecte et de transit, catégories d'animaux achetés et destinations principales);
- iii. identifier ***les groupes d'acteurs locaux***, leurs stratégies d'intervention, leurs contraintes, leurs relations et modalités d'approvisionnement, de négociation et de paiement ;
- iv. analyser ***les obstacles au développement de ce commerce*** à partir des ZOIs suivies ;
- v. proposer ***un plan d'actions prioritaires*** en vue de développer ledit commerce dans les ZOIs du projet.

II LOCALISATION

L'action du PE/IPAR se déroulera dans les 2 ZOIs désignés par le Projet pour les PR (Vallée du Fleuve et sud du Saloum). Il est préconisé de concentrer l'intervention de IPAR sur un nombre limité de communes par région pour éviter une situation de saupoudrage et s'assurer de résultats mesurables et attribuables directement au projet.

I2 DEMARCHE METHODOLOGIQUE

La séquence détaillée préconisée pour l'intervention de IPAR est la suivante :

¹⁸ Zones of Interest, zones d'intérêt, zones d'intervention du projet

✓ **Préparation de l'intervention**

- i. Cartographie et acteurs principaux dans les communes des ZOIs, et éventuellement celles environnantes et dans les segments locaux d'intérêt de la filière ;
- ii. Identification et délimitation des thèmes clés et porteurs à considérer sur la base d'une première revue bibliographique rapide et préliminaire ;
- iii. Finalisation des guides d'entretien (cf. projets en Annexes I à 3) ;
- iv. Mise en place du dispositif de collecte et d'analyse des données
- v. Harmonisation de la collecte des données sur le commerce des petits ruminants (cf. ZOIs) ;
- vi. Programmation détaillée de l'intervention.

✓ **Revue bibliographique détaillée sur la filière par ZOIs**

- i. Focus sur les trois dernières années ; documentation de référence axée sur les ZOIs ;
- ii. Etat des lieux et identification des institutions, services et acteurs impliqués ;
- iii. Caractéristiques et organisation du commerce des petits ruminants, comportements des acteurs et performances de la filière (techniques, sociales, économiques au plan local et national) ;
- iv. Analyse préliminaire SWOT des sous-filières locales au niveau des ZOIs et de leurs zones périphériques ;
- v. Exploration des stratégies à mettre en œuvre pour développer localement la filière ;
- vi. Formulation d'un plan d'actions ;
- vii. Identification de nouvelles pistes de recherche et d'action ;
- viii. Collecte d'avis d'experts et informations complémentaires.

✓ **Collecte d'informations au niveau de chaque ZOI concernée**

- i. Organisation des entretiens individuels et en focus-groupes choisis parmi :
 - a. les éleveurs en zone de production ;
 - b. les commerçants dans les marchés de collecte, de rassemblement, de transit et terminaux ;
 - c. les représentants d'organisations de producteurs et de commerçants et/ou faitières ;
 - d. les représentants d'organismes d'appui, d'encadrement ;
- ii. Collecte d'information à partir de guides d'entretien harmonisés et finalisés (versions finalisées après un premier déblayage de terrain) ;
- iii. Analyse qualitative des réponses aux guides d'entretien ;
- iv. Analyse quantitative des statistiques régionales et nationales et agrégation des résultats au niveau régional et national.

✓ **Livrables**

- i. Rapport sur la situation de référence au niveau de chaque ZOI ;
- ii. Consultations participatives dans les ZOI et avec des acteurs des sous-filières régionales ;
- iii. Plans d'action zonaux (cf. ii) ;
- iv. Rapport d'activités, rapports à mi-parcours.
- v. Rapport final

